



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9883^e séance

Vendredi 21 mars 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Lassen (Danemark)

Membres :

Algérie.....	M. Bendjama
Chine.....	M. Fu Cong
États-Unis d'Amérique.....	M ^{me} Shea
Fédération de Russie.....	M. Polyanskiy
France.....	M. Bonnafont
Grèce.....	M. Sekeris
Guyana.....	M ^{me} Benn
Pakistan.....	M. Akram
Panama.....	M. Alfaro de Alba
République de Corée.....	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord..	M. Kariuki
Sierra Leone.....	M ^{me} Karim
Slovénie.....	M. Žbogar
Somalie.....	M. Osman

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de la Jordanie à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient par intérim, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Kaag.

M^{me} Kaag (*parle en anglais*) : Avant de passer à la lecture du rapport du Secrétaire général, je tiens à rendre hommage à mes collègues des Nations Unies, ainsi qu'à tous les travailleurs humanitaires à Gaza, qu'ils soient palestiniens ou internationaux. Fait tragique, le 19 mars, un membre du personnel des Nations Unies a perdu la vie et cinq autres ont été blessés durant des frappes sur un site des Nations Unies qui était protégé. Je partage la douleur de la famille du défunt et je souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Je veux également dire à quel point je suis alarmée par la reprise des hostilités à Gaza cette semaine, qui a déjà fait des centaines de morts, pour la plupart des femmes et des enfants. Je me fais l'écho de l'appel du Secrétaire général à reprendre des négociations sérieuses dans l'intérêt du cessez-le-feu, d'un accès humanitaire sans entrave et de la libération immédiate et inconditionnelle des derniers otages.

Je vais maintenant donner lecture du trente-troisième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Il porte sur la période allant du 7 décembre 2024 au 13 mars 2025.

La résolution 2334 (2016) exige qu'Israël « arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est », et qu'il « respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard » (*résolution 2334 (2016), par. 2*). Les activités de peuplement ont néanmoins continué à un rythme soutenu.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes chargées de la planification ont envisagé ou approuvé la construction d'environ 10 600 logements dans des colonies de Cisjordanie occupée, dont 4 920 à Jérusalem-Est. Des appels d'offres ont été annoncés pour environ 700 logements dans la zone de la colonie d'Efrat, près de Bethléem, en Cisjordanie occupée.

Les démolitions et les confiscations de structures appartenant à des Palestiniens se sont accélérées dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Les autorités israéliennes, invoquant l'absence de permis de construire délivrés par

Israël, qu'il est pratiquement impossible d'obtenir pour les Palestiniens, ont démolé, confisqué, scellé ou obligé de démolir 460 structures, déplaçant 576 personnes, dont 287 enfants et 149 femmes.

La résolution 2334 (2016) demande « que des mesures immédiates soient prises pour prévenir tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que tous les actes de provocation et de destruction » (*ibid.*, par. 6). Hélas, le grand nombre d'événements mortels survenus dans tout le Territoire palestinien occupé et en Israël m'empêche de les citer tous.

À Gaza, selon le Ministère gazaouite de la santé, au moins 1 897 Palestiniens ont été tués et au moins 5 979 ont été blessés au cours de la période considérée.

D'après des sources israéliennes, 59 otages retenus en captivité sont toujours en vie. Au total, 251 otages ont été enlevés par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023. Toujours d'après des sources israéliennes, 30 soldats des Forces de défense israéliennes (FDI) ont été tués et au moins trois autres ont été blessés au cours de la période considérée.

Entre le 7 décembre 2024 et le 19 janvier, date à laquelle l'accord sur le cessez-le-feu et la libération des otages est entré en vigueur, les hostilités à Gaza se sont poursuivies, faisant un grand nombre de victimes parmi les Palestiniens et provoquant encore des déplacements massifs de civils et des destructions de grande ampleur, notamment d'infrastructures civiles.

Des groupes armés palestiniens ont continué de détenir des otages dans des conditions épouvantables et ont tiré sans discernement des roquettes en direction d'Israël.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 19 janvier, 25 Israéliens et cinq Thaïlandais ont été libérés par le Hamas et d'autres groupes armés, ainsi que les dépouilles de huit otages tués le 7 octobre 2023 ou durant leur captivité, dont deux enfants. Les otages libérés ont parlé de graves mauvais traitements, dont ils montrent parfois les séquelles.

Au cours de la même période, 1 777 prisonniers et détenus palestiniens ont été libérés par Israël. Certains ont fait état de graves mauvais traitements, d'atteintes sexuelles et d'humiliations en détention.

Au cours de la période considérée, au moins 21 membres du personnel des Nations Unies ont été tués à Gaza.

Pendant ce temps, la violence en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, s'est poursuivie à un niveau alarmant. Au total, 123 Palestiniens, dont six femmes et 19 enfants, ont été tués dans des frappes aériennes et autres opérations des forces de sécurité israéliennes, des échanges de tirs, des manifestations et autres incidents. La plupart des Palestiniens ont été tués dans le cadre d'opérations israéliennes dans la zone A, y compris lors d'échanges de tirs avec des Palestiniens armés. De plus, 924 Palestiniens, dont 220 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes, dont 361 par inhalation de gaz lacrymogène et 299 par des tirs à balles réelles. Les colons ont blessé 117 Palestiniens, dont six enfants.

D'après des sources israéliennes, 10 Israéliens, dont deux enfants et trois femmes, et cinq membres des forces de sécurité ont été tués, et 96 autres, dont au moins trois enfants et 10 femmes, et 32 membres des forces de sécurité israéliennes, ont été blessés par des Palestiniens dans des fusillades, des attaques à l'arme blanche ou au bélier et d'autres incidents.

Les forces de sécurité israéliennes ont arrêté 1 711 Palestiniens au cours d'opérations en Cisjordanie occupée. Actuellement, Israël détient au moins 9 406 Palestiniens, dont 3 405 en détention administrative, selon l'administration pénitentiaire israélienne.

Le 19 février, l'Avocat général de l'armée israélienne a inculpé cinq réservistes des FDI pour avoir infligé de graves sévices, notamment sexuels, à un détenu palestinien sur le site de Sde Teiman.

Le 17 janvier a pris fin une opération des Forces de sécurité nationale palestinienne lancée le 5 décembre 2024 contre des groupes armés dans le camp de réfugiés de Jénine. Son bilan est de 16 Palestiniens tués, dont six membres des Forces de sécurité nationale palestinienne.

Le 21 janvier, Israël a entamé sa plus grande opération en Cisjordanie occupée depuis 2002. Depuis, cette opération qualifiée d'antiterroriste par les autorités israéliennes a été étendue à tout le nord de la Cisjordanie. Elle implique la poursuite de frappes aériennes et, pour la première fois depuis 2002, le déploiement de chars, ainsi que la démolition de bâtiments résidentiels et d'infrastructures civiles, entraînant le déplacement de 40 000 personnes.

Le 9 février, les opérations israéliennes se sont élargies au camp de Nour Chams, à Toulkarm, où des soldats des FDI ont tué par balles deux Palestiniennes, dont l'une était enceinte. Deux enfants palestiniens ont été tués par des soldats israéliens dans deux incidents distincts, à Jénine et Hébron, le 21 février, ce qui porte à huit le nombre total d'enfants tués en Cisjordanie occupée depuis le début de l'opération.

Affirmant viser des infrastructures terroristes, les FDI ont démoli 23 immeubles d'habitation dans le camp de réfugiés de Jénine le 2 février et 14 autres dans le camp de réfugiés de Toulkarm le 18 février. Les camps de réfugiés de Jénine, de Toulkarm et de Nour Chams ont été pratiquement vidés de leurs résidents.

Les FDI ont également renforcé les vastes restrictions de circulation imposées dans toute la Cisjordanie occupée depuis le 21 janvier, restreignant notamment l'accès aux services essentiels et l'activité économique. Le 23 février, le Gouvernement israélien a déclaré que les FDI demeureraient dans certains camps de réfugiés toute l'année à venir et que leurs résidents ne pourraient pas y retourner.

Les violences des colons se sont poursuivies durant toute la période considérée. Rien qu'entre le 15 et le 20 janvier, par exemple, de grands groupes de colons israéliens ont attaqué 11 villes et villages palestiniens en Cisjordanie occupée, blessant 17 Palestiniens, dont deux enfants, et endommageant des biens.

Les attaques palestiniennes contre les Israéliens ont également continué. Durant des fusillades palestiniennes visant des véhicules en Cisjordanie occupée, un enfant israélien de 10 ans a été tué et trois autres Israéliens ont été blessés le 11 décembre, et deux Israéliennes âgées, ainsi qu'un policier, ont été tués et huit autres personnes blessées le 6 janvier.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité demande aux deux parties de s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire. Malheureusement, ces actes se sont poursuivis. Les responsables du Hamas continuent d'appeler à recourir à la violence et à attaquer les Israéliens, et d'encourager l'escalade dans toute la Cisjordanie occupée. Les responsables palestiniens, de même que les médias sociaux et les chaînes de télévision en Palestine ont continué de glorifier les auteurs d'attaques visant des Israéliens. De hauts responsables israéliens ont continué d'appeler à déplacer les Palestiniens de la bande de Gaza, à revenir à la guerre totale et à réimplanter des colonies dans la bande de Gaza. Deux ministres ont incité le Premier Ministre à « ouvrir les portes de l'enfer » à Gaza si tous les otages n'étaient pas libérés, à prendre le contrôle de toute la bande, à déplacer sa population et à couper l'électricité, l'eau et l'approvisionnement en aide humanitaire. Certains responsables israéliens ont continué d'appeler à l'annexion de tout ou partie de la Cisjordanie occupée.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité renouvelle l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient et demande « l'adoption immédiate de mesures énergiques afin d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États » (*ibid. par. 4*). Lorsque le cessez-le-feu est entré en vigueur le 19 janvier, l'entrée accrue de fournitures à Gaza et l'amélioration de l'accès ont permis aux organismes des Nations Unies et aux autres acteurs humanitaires de fournir davantage d'assistance et de services vitaux dans toute la bande de Gaza. Plus de 57 000 tonnes de nourriture ont été acheminées dans la bande de Gaza au cours du premier mois, et plus de 1,9 million de personnes ont reçu des colis alimentaires depuis le début du cessez-le-feu.

Toutefois, le 2 mars, les autorités israéliennes ont bloqué l'entrée de toutes les fournitures humanitaires et des biens commerciaux dans la bande de Gaza, ce qui nuit gravement aux opérations humanitaires. Israël a également coupé l'électricité à l'installation de dessalement du sud de Gaza, restreignant ainsi l'accès à l'eau propre de 600 000 personnes.

Le 1^{er} février ont commencé des évacuations sanitaires vers l'Égypte, via le point de passage de Rafah. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, entre 12 000 et 14 000 personnes, dont plus de 4 500 enfants, ont toujours un besoin urgent d'être évacuées.

Le 18 février, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'ONU, en consultation avec l'Autorité palestinienne, ont publié l'évaluation intermédiaire rapide des dégâts et des besoins pour Gaza et la Cisjordanie occupée, d'après laquelle 53,2 milliards de dollars seront requis au fil des 10 prochaines années, en premier lieu pour Gaza.

Le 30 janvier, la législation israélienne cherchant à empêcher l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'opérer sur le territoire qu'Israël considère comme faisant partie de l'État d'Israël, ce qui inclut Jérusalem-Est, est entrée en vigueur. Le 18 février, les forces israéliennes et des agents municipaux ont pénétré de force dans le centre de formation de l'UNRWA à Qalandiya, dans Jérusalem-Est, ont lancé des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes à proximité du site et ont ordonné son évacuation immédiate, ce qui concernait au moins 350 étudiants et 30 membres du personnel. Des policiers israéliens se sont également rendus dans plusieurs écoles de l'UNRWA à Jérusalem-Est occupée et ont ordonné leur fermeture.

La situation financière de l'Autorité palestinienne reste fragile. Le 12 janvier, le Ministre israélien des finances a annoncé que la dette due, selon lui, par l'Autorité palestinienne à la Compagnie israélienne d'électricité avait été intégralement remboursée grâce au transfert de 550 millions de dollars provenant des 1,2 milliard de dollars de recettes fiscales et douanières palestiniennes qu'Israël n'a pas versées à l'Autorité palestinienne depuis octobre 2023. Le 10 février, le Président Abbas a publié un décret annulant les paiements effectués par l'Autorité palestinienne aux familles des Palestiniens tués pendant des attaques contre des Israéliens ou emprisonnés en conséquence. Le décret précise qu'une aide sociale en fonction des besoins sera fournie aux familles via une entité distincte.

Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité demande également à tous les États « de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 » (*ibid. par. 5*). À notre connaissance, aucune nouvelle mesure n'a été prise au cours de la période considérée.

De surcroît, la résolution 2334 (2016) appelle « toutes les parties à continuer [...] de déployer collectivement des efforts pour engager des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient » (*ibid. par. 8*).

Les 19 janvier et 17 février, l'Alliance mondiale pour la mise en œuvre de la solution des deux États a tenu ses troisième et quatrième réunions à Oslo et au Caire, respectivement. Les participants à ces réunions ont continué de faire progresser les efforts en vue de la mise en œuvre de la solution des deux États, tout en appuyant le cessez-le-feu et l'accord sur la libération des otages.

Le 4 mars, l'Égypte a accueilli un sommet d'urgence de la Ligue des États arabes, qui a approuvé le plan arabo-islamique pour la reconstruction de Gaza préparé par l'Égypte et l'Autorité palestinienne.

Pour terminer, je voudrais faire part des observations du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 2334 (2016).

Premièrement, le Secrétaire général condamne une fois de plus avec fermeté les actes de terreur épouvantables commis par le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens le 7 octobre 2023, ainsi que la détention d'otages qui se poursuit à Gaza. Les otages doivent être libérés immédiatement et sans condition. Le Secrétaire général condamne également les mauvais traitements qui seraient infligés aux otages, ainsi que le fait qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les otages subissent des violences et des atteintes sexuelles. Le Secrétaire général condamne de nouveau les démonstrations publiques odieuses auxquelles se livre le Hamas lors de la libération d'otages vivants ou décédés. Tant qu'ils sont en captivité, les otages doivent être traités humainement et autorisés à recevoir de l'aide de la part du Comité international de la Croix-Rouge.

Deuxièmement, le Secrétaire général condamne une nouvelle fois sans équivoque le massacre et les mutilations à grande échelle de civils ainsi que la destruction d'infrastructures civiles à Gaza. Rien ne peut justifier d'infliger un châtiment collectif au peuple palestinien. Il est endeuillé par la mort des membres du personnel des Nations Unies tués à Gaza et condamne fermement le meurtre de tout travailleur humanitaire. Le Secrétaire général demande de nouveau que tous ces actes fassent l'objet d'une enquête approfondie et que les auteurs de toute violation du droit international soient tenus de rendre des comptes. Il condamne aussi avec fermeté les mauvais traitements, y compris les atteintes sexuelles, dont seraient victimes les prisonniers et les détenus palestiniens dans les centres de détention israéliens, et rappelle que leur libération doit également se faire dans la dignité. Il souligne qu'il importe de veiller à ce que tous les individus privés de liberté soient traités avec humanité, et notamment à ce qu'ils ne soient soumis à aucune forme de torture ou d'abus.

Troisièmement, le Secrétaire général condamne également les attaques aveugles et l'utilisation de boucliers humains, qui sont interdites par le droit international humanitaire. Il exhorte toutes les parties à s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits humains.

Quatrièmement, le Secrétaire général renouvelle son appel en faveur d'un cessez-le-feu durable et exhorte les parties à redoubler d'efforts pour mettre fin aux souffrances humaines. Il salue les efforts déployés par les médiateurs, à savoir l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, pour faciliter la mise en œuvre de l'accord dans son intégralité, ainsi que les efforts concertés de la communauté internationale, y compris dans la région, pour mettre fin à la guerre et planifier le relèvement et la reconstruction à Gaza. Il s'oppose au déplacement forcé de la population palestinienne de n'importe quelle partie du Territoire palestinien occupé, ce qui constituerait une grave violation du droit international des droits humains et du droit international humanitaire. Le Secrétaire général s'oppose fermement à toute forme de nettoyage ethnique.

Cinquièmement, le Secrétaire général est atterré par la situation humanitaire effroyable. L'aide humanitaire n'est pas négociable. Si l'augmentation de l'aide humanitaire a été déterminante pour sauver des vies à Gaza, la situation humanitaire

demeure catastrophique. L'ONU a démontré que, lorsque l'accès est assuré, la réponse coordonnée peut apporter l'aide dont la population a besoin. Le Secrétaire général condamne fermement le fait que les autorités israéliennes font obstacle à l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza et appelle de ses vœux la reprise immédiate de l'acheminement des fournitures humanitaires et commerciales.

Sixièmement, l'escalade de la violence en Cisjordanie occupée est profondément troublante. Tandis que le bilan humain ne cesse de s'alourdir, les camps de réfugiés palestiniens du nord de la Cisjordanie se vident de leurs occupants et leurs infrastructures subissent des dommages considérables au cours des opérations israéliennes. Le nombre de Palestiniens déplacés continue d'augmenter et les résidents se voient toujours refuser le droit de rentrer chez eux. Le Secrétaire général est vivement préoccupé par une éventuelle présence prolongée des forces de sécurité israéliennes dans les camps, ce qui ne ferait qu'affaiblir davantage l'Autorité palestinienne et serait contraire à l'obligation d'Israël de mettre fin à sa présence continue illégale dans le Territoire palestinien occupé, comme l'a affirmé la Cour internationale de Justice.

Septièmement, le Secrétaire général exhorte les forces de sécurité à faire preuve de la plus grande retenue et à ne recourir à la force létale que lorsque cela est absolument indispensable pour protéger des vies. Il condamne avec force tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur. Le Secrétaire général est alarmé par les attaques meurtrières perpétrées par des colons israéliens contre des Palestiniens, parfois même sous les yeux et avec le soutien des forces de sécurité israéliennes, ainsi que par des Palestiniens contre des Israéliens. Tous les responsables doivent répondre de leurs actes. L'emploi continu d'armes lourdes en Cisjordanie occupée, y compris dans les zones résidentielles, est extrêmement préoccupant. Le Secrétaire général rappelle également qu'Israël, Puissance occupante, a la responsabilité de veiller à ce que la population civile soit protégée contre tous les actes de violence.

Huitièmement, les incessantes activités israéliennes de peuplement modifient radicalement le paysage et la démographie de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Les Palestiniens sont de plus en plus confinés dans des zones toujours plus restreintes et isolées, ce qui représente une menace existentielle pour la perspective d'un État palestinien viable, indépendant et d'un seul tenant. Le Secrétaire général réaffirme que les colonies n'ont aucun fondement en droit et constituent une violation flagrante du droit international. La démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens donnent lieu à de nombreuses violations des droits humains et suscitent des inquiétudes quant au risque de transfert forcé. Le Secrétaire général exhorte une fois de plus le Gouvernement israélien à respecter les obligations que lui impose le droit international, et rappelle les conclusions formulées dans l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 19 juillet 2024, selon lesquelles, entre autres, l'État d'Israël est dans l'obligation de cesser immédiatement toute nouvelle activité de colonisation et d'évacuer tous les colons du Territoire palestinien occupé.

Neuvièmement, le Secrétaire général demande de nouveau aux parties de respecter et de maintenir le statu quo dans les Lieux saints de Jérusalem, en tenant compte du rôle particulier et historique que joue la Jordanie.

Dixièmement, l'application de deux lois de la Knesset concernant l'UNRWA risque d'entraver considérablement les efforts déployés pour atténuer les souffrances humaines. Le Secrétaire général réaffirme qu'il n'y a pas d'autre option que l'UNRWA. Il condamne la violation du principe d'inviolabilité des locaux des Nations Unies dans le Territoire palestinien occupé et la tentative de pénétrer de force dans les écoles de l'UNRWA et d'en demander la fermeture. La législation nationale ne peut modifier les obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international.

Onzièmement, le Secrétaire général se félicite des efforts déployés par les pays de la région, les partenaires internationaux et l'Autorité palestinienne pour planifier la reconstruction de Gaza, y compris le plan de reconstruction de Gaza approuvé par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique. L'ONU continuera de collaborer étroitement avec l'Autorité palestinienne et toutes les parties prenantes afin de garantir à Gaza un avenir qui assure la protection, le relèvement et la reconstruction nécessaires pour permettre aux Palestiniens de rester à Gaza, tout en garantissant la sécurité d'Israël. Cela exigera la mise en place de cadres appropriés en matière de sécurité et de gouvernance. Gaza et la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, doivent être traitées comme une seule entité, sur les plans politique, économique et administratif.

Douzièmement, nous devons collectivement agir pour instaurer un cadre politique qui énonce des mesures concrètes, irréversibles et assorties d'un calendrier. L'occupation doit cesser dans les plus brefs délais. Une solution viable prévoyant deux États, Israël et la Palestine, dont Gaza fait partie intégrante, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des résolutions des organes de l'ONU, des accords antérieurs et du droit international, avec Jérusalem pour capitale des deux États, est attendue depuis longtemps. L'ONU continuera d'appuyer tous les efforts déployés pour atteindre cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Kaag de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordinatrice spéciale par intérim, M^{me} Kaag, de son exposé.

Comme les États-Unis l'ont toujours dit, l'avenir du Moyen-Orient doit être différent. Une réflexion novatrice est nécessaire pour assurer un avenir meilleur aux Israéliens et aux Palestiniens.

L'objectif déclaré de la présente séance est de rendre compte de l'application de la résolution 2334 (2016), dont l'adoption a été une erreur, et les discussions menées actuellement à ce sujet détournent l'attention des véritables menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. En effet, elles entravent les efforts déployés par le Conseil pour s'attaquer à ces problèmes. Le Hamas porte l'entière responsabilité de la guerre en cours à Gaza et de la reprise des hostilités. Toutes les morts auraient pu être évitées si le Hamas avait accepté la proposition de rapprochement que les États-Unis lui ont faite mercredi dernier. Le Hamas retient toujours 59 otages, dont cinq Américains. Ils doivent être rendus à leurs familles immédiatement.

Aucun pays ne laisserait volontairement des groupes terroristes menacer sa population, et Israël ne fait pas exception. Israël a le droit de se défendre contre les groupes qui lui veulent du mal. En ce qui concerne la Cisjordanie, les États-Unis soutiennent les efforts que déploient les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de sécurité de l'Autorité palestinienne pour venir à bout des extrémistes violents à Jénine et à Toulkarm. Nous nous félicitons que l'Autorité palestinienne ait annoncé qu'elle mettrait fin à la pratique consistant à offrir des paiements en espèces aux familles des auteurs d'attentats terroristes, pratique qui incite depuis trop longtemps à la violence contre les civils israéliens et porte préjudice aux perspectives de paix. Le temps des demi-mesures et des fausses promesses de mettre fin à cette pratique odieuse est révolu.

Le Hamas a rejeté catégoriquement toutes les tentatives de prolonger le cessez-le-feu au cours des dernières semaines, y compris une proposition de rapprochement qui aurait garanti le calme même après le ramadan et la Pâque juive et aurait laissé

aux négociateurs le temps de s'entendre sur un cadre pour un cessez-le-feu permanent. Le Président Trump a clairement indiqué que le Hamas devait libérer les otages immédiatement ou payer le prix fort. Ce n'est pas négociable.

Les piliers de l'approche américaine demeurent inébranlables : nous soutenons Israël et défendons la paix. Nous saluons les efforts que continuent de déployer les FDI pour éviter de porter atteinte aux civils. Cela fait plus de 17 mois que le Hamas a déclenché ce terrible conflit, bouleversant de nombreuses vies et causant d'immenses souffrances dans toute la région.

Les États-Unis appellent l'ONU, en particulier le Secrétaire général Guterres, à se joindre à nous pour faire pression sur le Hamas afin qu'il mette un terme aux effusions de sang et dépose les armes. Les appels lancés aux deux parties pour qu'elles respectent le cessez-le-feu constituent une fausse équivalence qui va à l'encontre du but recherché. Ces appels ne reconnaissent pas que le Hamas est coupable d'avoir rejeté les propositions de prolongation du cessez-le-feu, et ils font fi de la réalité, à savoir la nécessité de procéder au désarmement du Hamas et de faire en sorte qu'il ne jouera aucun rôle dans l'avenir de Gaza.

Les États-Unis présentent leurs condoléances à la famille du membre du personnel des Nations Unies qui a été tué mercredi à Gaza et se félicitent qu'Israël mène une enquête sur cet incident. Nous notons également que le Hamas utilise abusivement les installations des Nations Unies depuis bien trop longtemps, et il importe que l'ONU dénonce ces violations répétées. Nous attendons de toutes les parties qu'elles se conforment au droit international humanitaire. Nous saluons la volonté de l'Égypte et du Qatar de faciliter les négociations, et nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions avec les partenaires arabes sur l'avenir de Gaza, sans le Hamas.

Nous devons faire preuve d'audace pour éviter de commettre les mêmes erreurs en Cisjordanie, à Gaza et ailleurs. En 2017, le Président Trump a reconnu la réalité, à savoir que Jérusalem est la capitale d'Israël, et plusieurs autres pays ont fait de même. Il est également temps de penser différemment en ce qui concerne Gaza, afin que les habitants de Gaza et de la région puissent vivre dans la sécurité et la prospérité. Mais nous devons également reconnaître que le Moyen-Orient reste en proie à la violence et à l'instabilité alimentées par l'Iran et les groupes terroristes qu'il finance, tels que le Hamas, le Hezbollah et les houthistes. L'affaiblissement des groupes terroristes tels que le Hamas et le Hezbollah donne aux pays du Moyen-Orient l'occasion de transformer leur région de manière à offrir à tous ses habitants un meilleur avenir. Le renforcement des liens entre Israël et ses voisins et l'expansion des Accords d'Abraham représentent une autre voie face à l'influence néfaste de l'Iran et à son parrainage du terrorisme.

Nous ne pouvons tolérer un Iran doté d'armes nucléaires qui finance la destruction et le terrorisme déstabilisateur qui sévit dans la région et au-delà, mais le régime islamique a la possibilité de mettre fin à ces conflits. Tout comme le Hamas pourrait mettre fin à la guerre aujourd'hui, à l'instant même, en libérant les otages et en déposant les armes, l'Iran pourrait choisir de rejoindre la communauté des nations en cessant de soutenir des groupes terroristes supplétifs et en faisant preuve de la transparence que la communauté mondiale ne cesse d'exiger s'agissant de son programme nucléaire.

Les États-Unis joueront leur rôle et s'engagent à travailler avec leurs partenaires arabes et Israël afin de créer un avenir meilleur pour tous les peuples de la région.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également M^{me} Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient par intérim, de son exposé détaillé. Nous saluons également la présence des représentants d'Israël, de la Jordanie et de l'État observateur de Palestine, dont la participation ce matin nous fait honneur.

Le conflit israélo-palestinien est l'un des plus longs et des plus douloureux de notre époque. Il a coûté trop de vies et continue de défier les efforts internationaux pour parvenir à une paix durable. Cette semaine, le Conseil s'est réuni à trois reprises pour aborder divers aspects de ce conflit et ses conséquences. Cela reflète en soi la complexité de la situation à laquelle sont confrontées les populations de Cisjordanie, de Gaza et d'Israël aujourd'hui. C'est également un rappel urgent du fait qu'il n'existe pas de solution militaire à cette crise, qui doit être réglée par des moyens politiques et de manière globale.

Le Panama réaffirme qu'il faut d'urgence mettre fin aux hostilités, libérer tous les otages sans condition et reprendre le dialogue politique afin de rapprocher les positions pour pouvoir avancer vers un processus crédible visant à apporter une solution durable à ce conflit. Le Panama reconnaît que la résolution 2334 (2016) fait partie du cadre juridique international pour régler ce conflit. Dans le même temps, nous comprenons que l'application de cette résolution et d'autres résolutions doit toujours prendre en compte les préoccupations légitimes de toutes les parties concernées en matière de sécurité.

Au fil des décennies, l'absence de volonté politique et les décisions différées ont renforcé la méfiance et créé un environnement propice à la violence, exploité par l'extrémisme. Si la résolution 2334 (2016) est axée sur la Cisjordanie et Jérusalem-Est, ses principes sont tout aussi pertinents pour la stabilité d'autres territoires, comme Gaza, où l'absence de solution politique a facilité la montée en puissance de forces extrémistes telles que le Hamas, ce qui a contribué à prolonger la violence et à aggraver la souffrance des populations civiles, empêchant chaque jour de progresser vers le règlement de ce conflit.

Le Panama espère qu'à l'avenir, Gaza, libérée de l'autorité des groupes extrémistes, ainsi que la Cisjordanie et Jérusalem-Est, pourront être pleinement intégrées à une structure territoriale et politique qui permettra aux peuples israélien et palestinien de coexister dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le Panama croit fermement que la coexistence pacifique est possible, car sa propre expérience le prouve. Dans notre pays, les juifs, les chrétiens, les musulmans et les adeptes d'autres religions vivent ensemble dans l'harmonie et le respect mutuel, et nous espérons que cette réalité prévaudra à l'avenir dans d'autres parties du monde. C'est pourquoi le Panama réaffirme que seule une solution politique négociée mènera à une paix juste et durable pour les Israéliens et les Palestiniens, qui garantisse pleinement la sécurité et l'intégrité d'Israël et son droit à vivre dans la paix.

M. Bonnafont (France) : La France remercie la Coordonnatrice spéciale pour son rapport. Le bilan est accablant : presque 10 ans après la résolution 2334 (2016), résolution de référence, résolution canonique à nos yeux, tout ou presque s'est dégradé et la région vit une catastrophe qui semble ne pas vouloir finir.

Le Conseil a eu l'occasion de discuter de cette situation hier et avant-hier déjà, ou plutôt de deux de ses dimensions les plus tragiques : le sort poignant des otages israéliens retenus par le Hamas depuis le 7 octobre 2023 (voir S/PV.9882), et le sort tragique de la population de Gaza depuis le début de l'offensive militaire israélienne (voir S/PV.9881).

La position de la France est bien connue et je la rappelle en quelques mots. Rien ne peut justifier les attentats terroristes commis par le Hamas le 7 octobre. La France les condamne absolument. Comme l'a dit le Président Macron à maintes reprises, Israël a le droit de se défendre, mais dans le respect du droit international humanitaire et en ayant conscience qu'il n'y a pas de solution militaire à Gaza. L'accord de janvier a ouvert une perspective avec ses trois phases et son articulation entre le cessez-le-feu, la libération de tous les otages, la reprise de l'aide humanitaire et l'engagement d'une discussion sur l'avenir. Quarante-deux jours ont porté la promesse d'un changement.

Depuis la reprise du blocus de l'aide humanitaire par Israël et le lancement d'une nouvelle campagne de bombardements massifs, à nouveau la terreur et la mort règnent sur Gaza. La raison invoquée par Israël pour justifier son revirement ne tient pas : les retards dans la libération des otages ne sauraient justifier la punition de tout un peuple. Voilà pourquoi nous appelons à nouveau à la libération de toutes et tous les otages, dans la dignité, et à la restitution des corps des décédés. Le Hamas doit le faire et épargner au monde la sinistre mise en scène à laquelle il soumet les otages libérés. Qu'y gagne-t-il, sinon de manifester de façon spectaculaire son mépris pour la vie ? Voilà pourquoi nous appelons le Gouvernement israélien à reprendre sans condition l'aide humanitaire, à cesser les bombardements, à s'en tenir à la logique des négociations quelque lentes qu'elles soient, en cessant de répondre à la cruauté par le déchaînement de la violence. Pour notre part, nous nous tenons aux côtés des pays – États-Unis, Qatar, Égypte – qui travaillent inlassablement à obtenir du Hamas la reprise des libérations et du Gouvernement israélien le retour à la logique de janvier.

Le Conseil ne doit pas détourner les yeux de l'autre réalité que signale le rapport du Secrétaire général et que nous rapporte M^{me} Sigrid Kaag, en application de la résolution 2334 (2016). Relire le texte de cette résolution, et précisément ses paragraphes opérationnels, au regard de la politique israélienne actuelle, c'est mesurer à quel point nous sommes loin du compte. La colonisation à Jérusalem-Est et en Cisjordanie ne s'arrête pas. Elle s'intensifie et devient de plus en plus violente ; elle se produit avec la participation active des forces de sécurité israéliennes. Le droit est là, réaffirmé par la Cour internationale de Justice dans son arrêt consultatif du 19 juillet dernier : Israël doit cesser toute activité de colonisation dans les territoires occupés, car elle est illégale. Puissance occupante, Israël a le devoir d'empêcher les violences commises par les colons extrémistes et de protéger les civils palestiniens, de préserver le statu quo historique sur les Lieux saints, en un mot d'empêcher tout ce qui rapproche de l'annexion de fait des territoires palestiniens occupés. Le Ministre Jean-Noël Barrot l'a dit aujourd'hui, la France est opposée à toute forme d'annexion, qu'elle concerne la Cisjordanie ou Gaza.

Le droit l'exige, mais aussi la raison politique. La spirale de violence qui s'est mise en mouvement depuis le 7 octobre 2023, culmination d'une dégradation progressive ces dernières années, ne fait pas que détruire et tuer des civils innocents, elle nourrit la haine, de part et d'autre, elle éloigne de toute perspective de paix. Qui peut raisonnablement penser qu'une solution consentie émergera de ce cauchemar ? Qui peut penser qu'une solution négociée entre Israéliens et Palestiniens peut aboutir quand les esprits sont prisonniers de ce cycle de violence ? C'est cette logique d'escalade et de déni de l'autre qu'il faut rompre. Pour cette raison, depuis des mois, la France travaille avec tous les pays, arabes en premier lieu, à la recherche d'un mécanisme qui, s'appuyant sur le point de départ d'un cessez-le-feu dans les termes de janvier, réengagera le dialogue. La conférence internationale sur la solution à deux États a été demandée par l'Assemblée générale le 3 décembre 2024, à une écrasante majorité. Avec l'Arabie saoudite, la France travaille activement à sa préparation. En même temps, nous fondons nos espoirs sur la conférence de reconstruction de Gaza que prépare l'Égypte avec la Ligue arabe.

Enfin, il est du devoir du Conseil de réaffirmer avec force que l'ONU, notre maison commune, doit être respectée. La France exprime sa consternation à la suite des frappes qui ont touché des bâtiments de l'ONU. L'attaque a fait plusieurs victimes, dont un mort. Deux ressortissants français, employés des Nations Unies, ont été grièvement blessés. La France présente ses condoléances à l'ONU, aux victimes et à leurs familles. Elle rappelle que les installations et personnels de l'ONU doivent être absolument protégés contre les attaques. En outre, la France appelle à ce que cessent les accusations infondées selon lesquelles l'ONU, ses organisations et ses agences, n'accompliraient pas leur mission de protection des plus vulnérables, de réaffirmation du droit, de secours aux victimes, de condamnation des actes de terrorisme ou des violations du droit humanitaire. L'ONU

remplit sa mission, ses personnels le font du mieux qu'ils peuvent, trop souvent au prix de leur vie. Faisons en sorte que toutes ces victimes sacrifiées, israéliennes, palestiniennes et onusiennes, ne l'aient pas été en vain.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale par intérim, M^{me} Kaag, de son exposé et, par son entremise, je tiens à féliciter le Secrétaire général Guterres pour sa position sur la question israélo-palestinienne.

La reprise des combats à Gaza a suscité l'inquiétude et des préoccupations au sein de la communauté internationale. Depuis le 17 mars, Israël a effectué des frappes aériennes à grande échelle, repris son offensive terrestre et occupé le centre de Gaza. Israël a également coupé l'accès à l'aide humanitaire et, par la suite, à l'électricité, provoquant de nombreuses pertes en vies humaines et aggravant encore la catastrophe humanitaire. La Chine est vivement préoccupée par la rupture du cessez-le-feu obtenu de haute lutte. Le contraste saisissant entre 15 mois de conflit sanglant et le cessez-le-feu de 42 jours montre clairement que la reprise des combats n'est pas le bon moyen de ramener les otages chez eux ; elle ne conduit qu'à de nouvelles tueries. L'instauration d'un cessez-le-feu durable est le meilleur moyen de sauver des vies et de ramener les otages chez eux, et constitue une priorité absolue. Nous demandons instamment à Israël de renoncer à son obsession de l'usage de la force, de cesser immédiatement ses opérations militaires contre Gaza et de lever le blocus sur l'entrée des fournitures humanitaires à Gaza. Nous espérons que les garants de l'accord de cessez-le-feu agiront de manière impartiale et responsable pour promouvoir la mise en œuvre cohérente de l'accord de cessez-le-feu en trois étapes, en vue de parvenir à un cessez-le-feu durable à Gaza.

Alors que la guerre fait rage à Gaza, la situation en Cisjordanie est tout aussi critique. Au cours de l'année écoulée, Israël a procédé à une extension massive des colonies de peuplement en Cisjordanie, démolissant un grand nombre de maisons palestiniennes et tolérant les actes de violence commis par des colons. En particulier, ces deux derniers mois, plus de 40 000 personnes ont été déplacées en raison des opérations militaires israéliennes en cours visant à vider par la force de nombreux camps de réfugiés. Les activités de peuplement constituent une violation du droit international et de la résolution 2334 (2016). Israël doit cesser ses attaques contre la Cisjordanie, mettre un terme aux activités de peuplement et enrayer efficacement la violence liée aux colons.

La Chine réaffirme que la mise en œuvre de la solution des deux États est le seul moyen viable de régler la question palestinienne. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour promouvoir le processus politique fondé sur la solution des deux États et fournir des garanties solides à cette fin. La Chine appuie le plan de relèvement et de reconstruction de Gaza lancé conjointement par l'Égypte et d'autres États arabes, ainsi que le lancement des activités de reconstruction sur la base du principe selon lequel la Palestine doit être gouvernée par les Palestiniens. La Chine s'oppose au transfert forcé du peuple palestinien de Gaza et à toute tentative d'annexion de Gaza ou de la Cisjordanie.

Ailleurs au Moyen-Orient, les tensions s'intensifient également, et la paix et la stabilité sont toujours menacées. Les forces israéliennes ont occupé cinq sites dans le sud du Liban, violant la résolution 1701 (2006), ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce pays. Les récentes et fréquentes frappes aériennes d'Israël contre la Syrie constituent également une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays. La Chine exhorte Israël à se retirer des territoires syrien et libanais sans plus tarder.

La transition politique en Syrie se trouve à un stade critique. Il incombe aux autorités intérimaires syriennes de veiller à ce que le processus politique soit ouvert à toutes et à tous et de s'acquitter dûment des obligations qui leur incombent en vertu

du droit international, notamment en matière de lutte contre le terrorisme. La Chine est préoccupée par la nouvelle escalade au Yémen et en mer Rouge et appelle les pays concernés à cesser leurs frappes aériennes contre le Yémen et à respecter effectivement la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du Yémen. Les houthistes doivent cesser d'attaquer et de harceler les navires de commerce et maintenir la sécurité des voies de navigation dans les eaux de la mer Rouge.

La question du nucléaire iranien se trouve une fois de plus à un tournant décisif. Il est indispensable d'adopter une approche adéquate de cette question pour garantir la paix et la stabilité au Moyen-Orient. L'histoire et la réalité ont démontré à maintes reprises la futilité des sanctions, des pressions et de la menace de la force. Seuls le dialogue et la concertation permettent d'aller de l'avant.

Le 14 mars, une réunion fructueuse entre la Chine, la Russie et l'Iran sur la question du nucléaire iranien s'est tenue à Beijing et une déclaration conjointe a été publiée. Lors de sa rencontre avec les représentants de la Russie et de l'Iran, le Ministre des affaires étrangères Wang Yi a présenté la proposition chinoise en cinq points sur le règlement approprié de la question nucléaire iranienne compte tenu de ce nouveau contexte, appelant au respect du principe de règlement pacifique des différends par des moyens politiques et diplomatiques et à la création des conditions nécessaires à la reprise du dialogue et des négociations, et mettant en garde contre toute action susceptible d'aggraver la situation. La Chine est prête à travailler avec toutes les parties pour trouver une solution juste, équilibrée et durable à la question nucléaire iranienne, pour défendre le régime international de non-prolifération nucléaire et pour promouvoir la paix et la stabilité régionales et internationales.

Pour terminer, je rappelle que la question de Palestine est au cœur de la problématique du Moyen-Orient. Gaza ne doit pas devenir un terrain d'affrontement pour des manœuvres politiques. Les vies civiles ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel de calculs politiques. Un cessez-le-feu durable doit être instauré à Gaza. La Chine soutient le Conseil de sécurité pour qu'il prenne toutes les mesures nécessaires à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au représentant du Pakistan, puisque je crois savoir qu'il s'agit de sa dernière séance au Conseil de sécurité, je tiens à rendre hommage à l'Ambassadeur Munir Akram, notre cher collègue, qui termine son mandat en tant que Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous nos collègues en le remerciant de sa coopération et de son dévouement aux travaux du Conseil de sécurité et de l'ONU. Sa sagesse, son esprit et sa chaleur nous manqueront à tous et à toutes. Nous lui souhaitons le meilleur pour ses projets futurs.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de ces aimables paroles. J'espère qu'elles font l'objet d'un consensus au sein du Conseil.

Le Pakistan remercie la Coordinatrice spéciale, Sigrid Kaag, de son exposé détaillé et nous souscrivons aux conclusions et aux recommandations du Secrétaire général, telles qu'elles ont été présentées par la Coordinatrice spéciale dans son exposé.

Nous sommes à nouveau réunis pour examiner les conséquences de ce que nous reconnaissons tous comme un processus de nettoyage ethnique et de ce que la Cour internationale de Justice a qualifié de génocide « plausible ». Plus de 50 000 Palestiniens innocents, principalement des femmes et des enfants, ont été tués à Gaza, et plus de 100 000 autres ont été blessés. Depuis qu'Israël a rompu le cessez-le-feu mardi, 591 Palestiniens, dont 200 enfants, ont été tués et 1 042 autres ont été blessés dans la bande de Gaza.

Le Pakistan condamne fermement la dernière escalade d'Israël, notamment sa reprise des bombardements à Gaza et son blocage systématique de l'aide humanitaire, ainsi que sa décision de couper l'alimentation électrique, ce qui menace l'accès à l'eau dans les territoires palestiniens.

Plus de 90 % de la population de Gaza est menacée de famine en raison du blocus israélien. Des nouveau-nés seraient en train de mourir. Des structures civiles, y compris des hôpitaux, des écoles et des mosquées, sont détruites sous prétexte que des combattants s'y trouvent. Tous les principes consacrés par le droit international, y compris le droit international humanitaire, ont été violés. Mais Israël a juré de poursuivre le massacre, quelles qu'en soient les conséquences pour les civils palestiniens. Il le fait en toute impunité, sachant pertinemment que le monde et le Conseil de sécurité seront dissuadés de prendre des mesures pour faire appliquer ses résolutions qui appellent à un cessez-le-feu et à mettre fin aux atrocités qui se multiplient.

Le génocide à Gaza s'étend maintenant à la Cisjordanie. Les opérations militaires israéliennes à grande échelle, qui ont débuté le 21 janvier à Jénine et dans d'autres zones du nord de la Cisjordanie, se sont étendues au camp Nour Chams et aux camps de Toulkarm et de Jénine, provoquant le plus grand déplacement de population depuis 1967. Les raids militaires quotidiens, la violence des colons et les annexions illégales de terres s'inscrivent dans le cadre d'une campagne systématique de nettoyage ethnique du peuple palestinien en Cisjordanie.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, entre le 7 octobre 2023 et le 4 mars 2025, 896 Palestiniens, y compris des enfants et des femmes, ont été tués en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et 90 d'entre eux l'ont été depuis le début de l'année. L'expansion continue des colonies de peuplement israéliennes illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est viole clairement le droit international et la résolution 2334 (2016), et constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Les résolutions du Conseil de sécurité sont contraignantes et ne peuvent être bafouées ou appliquées de manière sélective.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ne peuvent pas rester les bras croisés face au nettoyage ethnique qui se déroulent sous nos yeux. Si nous ne parvenons pas à mettre un terme à cette guerre brutale, les États puissants et prédateurs seront encouragés à suivre leurs pires instincts, les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui sont destinés à prévenir l'agression et le fléau de la guerre, seront réduits à néant, et nous entrerons dans un enfer hobbesien de conflits et de chaos. Les membres élus du Conseil de sécurité, qui ont reçu un mandat direct de l'Assemblée générale pour œuvrer en faveur de la paix, de la sécurité et de la défense de la Charte des Nations Unies, doivent à nouveau prendre l'initiative de proposer des mesures concrètes afin de mettre fin à cette guerre cruelle et de rétablir les conditions d'une paix durable au Moyen-Orient. La question de Palestine est au cœur de tous les conflits qui font rage au Moyen-Orient.

Pour la régler, le Conseil de sécurité peut et doit prendre les décisions suivantes.

Premièrement, nous devons exiger qu'Israël mette immédiatement fin à ses attaques militaires à Gaza ainsi qu'à ses opérations militaires et à la violence des colons en Cisjordanie, et qu'un cessez-le-feu permanent et continu soit instauré.

Deuxièmement, le blocus israélien des fournitures humanitaires à Gaza doit être levé et il faut accorder un accès total aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations et organismes humanitaires. Le fait d'affamer les civils ne saurait être utilisé comme arme de guerre.

Troisièmement, les négociations doivent reprendre pour mettre en œuvre les deuxième et troisième phases de l'accord de cessez-le-feu du 12 janvier, y compris la libération des otages et le retrait des forces israéliennes de Gaza. Le cessez-le-feu

doit être respecté jusqu'à ce que les négociations sur les deuxième et troisième phases de l'accord soient menées à bien, comme le prévoit également la résolution 2735 (2024). Nous espérons que les médiateurs, à savoir le Qatar, l'Égypte et les États-Unis, s'efforceront d'exploiter pleinement le potentiel de l'accord du 12 janvier.

Quatrièmement, tous les principaux partenaires doivent examiner sérieusement et à haut niveau le plan de relèvement et de reconstruction de Gaza élaboré par les pays arabes et l'Organisation de la coopération islamique. Ce plan propose une voie pratique et réaliste pour le relèvement socioéconomique et la gouvernance de Gaza, ainsi que pour la paix entre les Palestiniens et Israël.

Cinquièmement, un processus politique crédible et irréversible doit être lancé simultanément pour promouvoir la solution des deux États, y compris la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur la base des frontières d'avant juin 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Si nous pouvons nous mettre d'accord pour adopter ces mesures, en particulier si nous pouvons arrêter la campagne militaire d'Israël, maintenir un cessez-le-feu et mettre fin à la crise humanitaire, cela créerait les conditions propices au succès des efforts en faveur de la solution des deux États qui seront déployés à la conférence coprésidée par l'Arabie saoudite et la France, qui aura lieu en juin prochain. C'est un résultat auquel le monde doit aspirer et qui doit faire l'objet d'un consensus au Conseil de sécurité.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Sigrud Kaag de son exposé d'aujourd'hui. Nous tenons à exprimer notre chagrin à la suite du décès récent du membre du personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à l'ONU. Nous espérons que les cinq autres membres du personnel des Nations Unies qui ont été grièvement blessés se rétabliront rapidement.

Le monde aspire à la paix à Gaza. C'est la principale conclusion à tirer de nos discussions de cette semaine. Les Israéliens méritent la paix. Les Palestiniens méritent la paix. L'accord de cessez-le-feu et de libération des otages à Gaza a démontré, au cours de son existence courte mais critique, que des progrès sont possibles lorsque les parties sont suffisamment audacieuses pour s'engager à le respecter. L'acheminement de l'aide humanitaire s'était considérablement amélioré, et Israël avait autorisé le retour de centaines de milliers de Palestiniens dans le nord de Gaza, tandis que dans une large mesure, les armes s'étaient tuées. Toutefois, la reprise des hostilités et le nombre très inquiétant de victimes civiles qui en résulte suscitent de vives inquiétudes.

La Grèce a condamné à maintes reprises les attentats terroristes du 7 octobre 2023 perpétrés par le Hamas, ainsi que la poursuite de la détention et du traitement cruel et inhumain de ses otages. Nous exigeons une nouvelle fois la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages, en condamnant sans ambiguïté la terreur du Hamas.

C'est la population de Gaza qui souffre de l'intransigeance du Hamas et de la relance par Israël de ses opérations. Nous nous faisons l'écho des appels à l'ouverture des points de passage dès que possible et à la reprise de l'acheminement de l'aide humanitaire, à grande échelle et sans entrave, dans la bande de Gaza. Les souffrances des civils doivent cesser. À ce stade critique, nous appelons à la mise en œuvre immédiate et intégrale de l'accord de cessez-le-feu.

En attendant, nous demandons instamment l'acheminement inconditionnel, massif et sans entrave de l'aide humanitaire à grande échelle et le rétablissement de l'accès à l'électricité et à l'eau. Si l'acheminement continu et sans entrave de l'aide dans toutes les parties de la bande de Gaza doit rester une priorité, le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient demeure fondamental et indispensable.

La Grèce défend fermement le droit international, qui encadre et guide sa politique étrangère. Conformément à ses principes, nous appelons au respect de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de 1949. Nous rappelons que, comme l'indique la résolution 2334 (2016), l'acquisition de territoire par la force est inadmissible en vertu du droit international.

Nous déplorons l'augmentation des activités de peuplement en Cisjordanie. Ces tentatives sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et n'ont aucun fondement en droit. Il est essentiel de mettre un terme aux activités de peuplement pour préserver la solution des deux États. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'escalade signalée de la violence en Cisjordanie, ainsi que par le déplacement de quelque 40 000 personnes, en particulier des camps de réfugiés dans le nord. Les attaques contre les civils, y compris les enfants, ainsi que contre les infrastructures civiles, constituent des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. La démolition et la saisie de structures appartenant à des Palestiniens, dont il a été fait état, sont également préoccupantes.

En ce mois de ramadan, mois sacré pour les musulmans, bientôt suivi de Pâques pour toutes les confessions chrétiennes, l'importance du statu quo particulier des Lieux saints de Jérusalem nous est rappelée. Compte tenu de l'importance universelle des Lieux saints, la Grèce réaffirme la grande importance qu'elle attache à la préservation du statu quo.

(l'orateur poursuit en français)

Pour n'importe quelle partie, choisir l'escalade serait dangereux, surtout dans cette région instable. Alors que le Liban tente de se relever et que la situation sécuritaire en Syrie demeure volatile, la stabilité régionale semble précaire. Dans ce contexte, les efforts louables des États-Unis, de l'Égypte et du Qatar pour ramener les parties à la table des négociations doivent être couronnés de succès. Le processus politique doit être revitalisé afin de parvenir à une solution à deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, tout en reconnaissant le droit d'Israël à exister en paix et en sécurité. Nous attendons donc avec beaucoup d'intérêt la conférence internationale qui se tiendra à New York cet été, sous la coprésidence de la France et de l'Arabie saoudite.

Dans le même esprit, le plan arabe pour la récupération et la reconstruction de Gaza, présenté par l'Égypte, est une proposition constructive, et la Grèce se réjouit de participer au développement de telles activités, entre autres dans le cadre de la prochaine conférence internationale sur la reconstruction, qui se tiendra au Caire ce printemps.

Une Autorité palestinienne renforcée et réformée, capable d'exercer sa gouvernance effective en Cisjordanie, et éventuellement à Gaza, doit être au cœur de nos efforts pour l'après-guerre. Pour les otages israéliens et pour le peuple palestinien, qui espèrent tous rentrer chez eux sains et saufs, il faut que nous redoublions nos efforts pour la paix, et que nous remplacions leur désespoir par l'espoir, tout en luttant contre la cause profonde de la radicalisation. Car l'espoir peut renaître, à condition que nous ayons le courage d'emprunter le chemin de la paix.

M. Žbogar (Slovénie) *(parle en anglais)* : Je remercie la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M^{me} Sigrid Kaag, de son exposé.

Lorsqu'il a reçu le prix Nobel de la paix en 1994, le Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin a déclaré : « Il n'y a qu'un seul moyen radical de sanctifier la vie humaine... La seule solution radicale est une paix [réelle] ». Ses paroles restent aussi valables aujourd'hui qu'elles l'étaient à l'époque.

Nous sommes témoins de ce que beaucoup appellent la gazaification de la Cisjordanie, en particulier dans le cadre de l'opération intitulée « Mur de fer ». Cette campagne a entraîné les destructions et les déplacements les plus importants en Cisjordanie depuis 1967. En regardant les images de destruction dans le nord de la Cisjordanie, on pourrait croire qu'elles proviennent de Gaza. Les opérations militaires, en particulier à Jénine et dans d'autres camps de réfugiés, sont profondément inquiétantes. Nous condamnons le meurtre de civils, y compris d'enfants et, récemment, d'une femme enceinte. Nous demandons au Gouvernement israélien de mettre fin à ces opérations militaires de grande envergure, ainsi qu'aux destructions, aux démolitions et à l'emploi illégal de la force contre les civils, qui ont tous un caractère systématique.

Ce ne sont pas seulement les images, mais aussi la dynamique qui nous rappellent Gaza : la violence se répand comme une traînée de poudre, les déplacements forcés se poursuivent et une crise humanitaire gagne du terrain dans toute la Cisjordanie. À cela s'ajoutent la multiplication des points de contrôle et des restrictions à la liberté de circulation, qui fragmentent les communautés palestiniennes et limitent l'accès aux services essentiels, et cette situation est aggravée par la violence des colons. La seule solution radicale est une paix réelle.

Nous soulignons l'appui de la Slovénie à l'accord de cessez-le-feu à Gaza, conformément à la résolution 2735 (2024). Nous constatons avec une grande inquiétude qu'au lieu d'avancer vers les prochaines phases de sa mise en œuvre, la situation s'est détériorée. La violence de Gaza s'est déjà propagée en Cisjordanie, et des restrictions de plus en plus nombreuses sont imposées à l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, à l'Autorité palestinienne, au processus politique et à la viabilité de la solution des deux États, à l'action des organisations non gouvernementales et à l'espace civique, notamment à la liberté d'expression, comme l'ont montré les raids contre la librairie Educational Bookshop.

Nous sommes profondément préoccupés par les tendances générales observées en Cisjordanie, en Israël et, plus largement, s'agissant de l'évolution de la question israélo-palestinienne. Nous soulignons une fois de plus notre rejet catégorique de l'annexion de territoires palestiniens et de la déportation des Palestiniens et appelons à la fin de l'occupation et au retour des déplacés dans leurs foyers. La résolution 2334 (2016) est juridiquement contraignante et doit être appliquée. La seule solution radicale est une paix réelle.

Enfin, nous nous faisons l'écho des propos du Haut-Commissaire Türk selon lesquels tout plan pour un avenir meilleur doit tenir compte du passé. L'application du principe de responsabilité est donc cruciale. Les meurtres doivent faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs doivent rendre des comptes. Nous apprécierions d'être informés de l'avancement des enquêtes sur les nombreux crimes commis à Gaza contre les civils et le personnel humanitaire. Il en va de même de toutes les violations des droits humains et de toutes les atteintes à ces droits commises à Gaza et en Israël. Les pages d'histoire déjà écrites, y compris celles contenues dans les rapports des mécanismes de responsabilité, tels que le rapport « More than a human can bear » (Plus qu'un être humain ne peut supporter) de la Commission internationale indépendante chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël (A/HRC/58/CRP.6), doivent être un signal d'alarme pour qu'un nouveau chapitre s'ouvre – un avenir radical, celui d'une paix réelle, pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordinatrice spéciale par intérim Kaag de son exposé.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte d'examiner l'évolution de la situation dans les territoires palestiniens occupés. Premièrement, j'évoquerai les récents événements à Gaza.

Cette semaine, de nouvelles effusions de sang ont eu lieu dans la bande de Gaza. Il est consternant que des centaines de Palestiniens aient été tués à la suite de frappes israéliennes depuis le 18 mars. Nous nous opposons fermement à la reprise des hostilités par Israël. L'escalade et la violence sans fin ne sont dans l'intérêt de personne. Nous sommes scandalisés par le fait qu'un complexe des Nations Unies à Gaza a été touché mercredi matin. Nos pensées vont aux victimes et à leurs familles. Une enquête approfondie doit être menée sur ce qui s'est passé. Nous demandons instamment à toutes les parties de reprendre le dialogue et d'appliquer l'accord de cessez-le-feu dans son intégralité. Cela doit inclure le retour des 59 otages qui sont cruellement détenus par le Hamas depuis plus de 500 jours. Comme nous l'avons dit hier au Conseil (voir S/PV.9882), le Hamas doit répondre de ses actes dépravés. Nous demandons également à Israël de rétablir immédiatement l'accès humanitaire et l'électricité à Gaza. Refuser de le faire pourrait constituer une violation du droit international humanitaire.

Deuxièmement, nous devons nous tourner vers l'avenir et redoubler d'efforts pour garantir une paix à long terme pour les Israéliens et les Palestiniens. Pour cela, nous avons besoin d'un plan crédible qui permette aux Palestiniens de Gaza de rentrer chez eux et de reconstruire leur vie, le Hamas étant écarté du pouvoir. Pour être clair, nous nous opposons à toute tentative d'annexion par la force de terres à Gaza. Nous saluons l'initiative arabe d'un plan de redressement et de reconstruction pour Gaza, et nous demandons instamment à toutes les parties d'y travailler de manière constructive. Une paix durable implique également de répondre aux événements inquiétants en Cisjordanie. Nous sommes gravement préoccupés par l'ampleur de l'opération militaire israélienne en Cisjordanie et par le déplacement de près de 40 000 réfugiés palestiniens.

Nous reconnaissons le droit de légitime défense d'Israël, mais les civils doivent être protégés et Israël doit veiller à ce que ses opérations soient proportionnées à la menace. Israël doit mettre un terme aux colonies, qui sont illégales et compromettent la viabilité d'un État palestinien ainsi que la sécurité des Israéliens et des Palestiniens. Les colons violents doivent rendre des comptes. Le Royaume-Uni a introduit trois séries de sanctions contre les colons violents et ceux qui les soutiennent afin que les auteurs de violations des droits humains répondent de leurs actes, en l'absence de mesures suffisantes de la part d'Israël. Nous envisagerons toutes les autres options qui pourraient s'imposer.

Les rapports faisant état de l'assassinat de civils palestiniens en Cisjordanie, y compris d'enfants, sont odieux. Les Forces de défense israéliennes doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les décès de civils, mener des enquêtes approfondies sur ces décès et rendre des comptes à la justice.

Les restrictions imposées à la circulation des Palestiniens en Cisjordanie sont écrasantes. Elles ne font qu'alimenter l'instabilité. Il est important, surtout pendant le mois du ramadan, que les libertés religieuses soient respectées.

Les procédures restrictives en matière de visa et d'enregistrement sont également très préoccupantes. Israël doit veiller à ce que l'ONU, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, puisse fournir l'aide humanitaire et les services essentiels dans un environnement sûr et sécurisé.

Dix-sept mois après les terribles attaques du 7 octobre 2023, nous demandons instamment à toutes les parties d'appliquer l'accord de cessez-le-feu dans son intégralité et d'œuvrer en faveur de la solution des deux États, avec un Israël vivant dans la sécurité et la sûreté aux côtés d'un État palestinien viable et souverain. C'est le meilleur moyen d'assurer un avenir pacifique aux Israéliens et aux Palestiniens.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier la Coordinatrice spéciale par intérim Sigrid Kaag de son exposé complet.

Nous attendons maintenant l'Eïd al-Fitr, l'une des plus grandes fêtes pour les musulmans du monde entier, y compris ceux de Palestine. Lorsque le ramadan de cette année a commencé, il y a un mois, nous étions pleins d'espoir mais aussi inquiets, car nous pensions que le cessez-le-feu obtenu de haute lutte à Gaza pourrait, et devait, être prolongé. Toutefois, nous sommes choqués et attristés par le fait qu'une nouvelle offensive met à nouveau en danger les civils palestiniens de Gaza.

Nous approchons également de la Pâque juive, qui commémore l'anniversaire de l'exode du peuple juif. Il est profondément regrettable que les familles des otages encore détenus à Gaza perdent l'espoir de pouvoir passer ces fêtes avec leurs proches.

Depuis la reprise de l'offensive à Gaza, au début de cette semaine, des centaines de Palestiniens, ainsi qu'un membre du personnel des Nations Unies, ont perdu la vie. Dans le même temps, 59 otages israéliens sont toujours détenus par le Hamas, dont beaucoup sont présumés morts. C'est pourquoi nous appelons les parties à ce conflit à donner la priorité à la vie des innocents et à reprendre les négociations afin de garantir le retour au cessez-le-feu et la libération des otages.

Alors que la communauté internationale est horrifiée par la récente reprise des pertes humaines et des destructions à Gaza, nous ne devons pas détourner le regard de la situation délétaire en Cisjordanie, qui n'a cessé de se détériorer. Nous sommes gravement préoccupés par les opérations israéliennes en cours dans le nord de la Cisjordanie, qui ont déplacé plus de 40 000 Palestiniens en l'espace de deux mois seulement. Il est inquiétant de constater que, depuis le 21 janvier, date à laquelle Israël a commencé ses opérations militaires dans cette région, plus de 70 Palestiniens ont été tués.

Nous sommes également alarmés par l'expansion continue des colonies, qui contrevient aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi qu'au droit international, et par la violence persistante des colons et la démolition de maisons palestiniennes.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que le récent rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés fait état d'une expansion considérable des colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et souligne que le transfert progressif par Israël des pouvoirs sur le Territoire palestinien occupé aux autorités civiles israéliennes consolide cette tendance inquiétante.

Les actes de violence et de vandalisme commis par les colons israéliens contre les civils palestiniens et leurs biens, souvent en toute impunité et sous la protection des forces israéliennes, sont inacceptables. Ces actes injustifiables, notamment la prise pour cible du bétail et des oliviers, compromettent les moyens de subsistance des Palestiniens et les chassent de leurs terres, ce qui modifie la composition démographique de la Cisjordanie.

La résolution 2334 (2016), adoptée en 2016, est une résolution phare du Conseil de sécurité. Elle prévoit un certain nombre d'éléments importants, notamment la cessation des activités de colonisation et des mesures immédiates pour prévenir tous les actes de violence contre les civils, sur la base du droit international humanitaire, qui interdit à une puissance occupante d'imposer des changements permanents sur le territoire occupé. À cet égard, il est regrettable que, selon le HCR, le nombre de colons israéliens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, dépasse déjà les 700 000. Il est également inquiétant de constater que certains dirigeants israéliens ont récemment plaidé en faveur de la réimplantation de colonies dans la bande de Gaza.

Nous notons avec une profonde inquiétude que, depuis les horribles attentats terroristes perpétrés par le Hamas le 7 octobre 2023, l'opposition à la vision de la solution des deux États a augmenté en Israël, comme l'a montré l'approbation

écrasante par la Knesset israélienne, l'année dernière, du rejet de la création d'un État palestinien. Toutefois, nous devons reconnaître qu'une paix et une stabilité durables ne pourront être garanties que lorsque les aspirations légitimes des Palestiniens et les préoccupations légitimes des Israéliens en matière de sécurité seront satisfaites simultanément. Par conséquent, la République de Corée réaffirme sa conviction que la solution des deux États, avec deux États démocratiques vivant côte à côte dans la paix, est la seule option viable pour parvenir à une paix juste et durable. Nous encourageons Israël et les Palestiniens à reconnaître que cette proposition est réalisable.

M^{me} Karim (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M^{me} Sigrid Kaag de son exposé détaillé sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et la situation actuelle dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Les dispositions de la résolution 2334 (2016) sont sans équivoque quant à l'obligation légale d'Israël de protéger tous les civils. Elles condamnent spécifiquement les mesures visant à modifier la composition démographique des territoires palestiniens, y compris la construction et l'expansion des colonies, les démolitions de maisons et le déplacement de civils palestiniens, qui constituent autant de violations du droit international. Ces mesures constituent un obstacle important à la paix et à la solution des deux États.

Nous regrettons que la période considérée ait été marquée par une escalade significative des tensions en Cisjordanie. L'opération israélienne intitulée « Mur de fer », qui a débuté à peu près en même temps que le dernier cessez-le-feu, désormais rompu, à Gaza en janvier, a entraîné une intensification des opérations militaires dans des zones densément peuplées à Toulkarm, Jénine, dans le camp Nour Chams, à Toubas et dans d'autres endroits. Bien qu'Israël ait déclaré avoir lancé ces opérations en réponse à des activités militantes, les opérations militaires, conjuguées à la violence des colons, aux raids et aux affrontements entre Israéliens et Palestiniens, ont dévasté les camps et les communautés de réfugiés. Cette situation a entraîné la perte tragique de vies humaines, y compris celles d'enfants, et le déplacement de dizaines de milliers de civils. Il s'agit du plus important déplacement de population dans le nord de la Cisjordanie depuis la guerre de 1967.

Une solution militaire ne permettra pas de régler le conflit israélo-palestinien, comme l'ont démontré des décennies de bombardements, de frappes aériennes et d'attentats terroristes. La violation par Israël de l'accord de cessez-le-feu à Gaza et les récents tirs de roquettes du Hamas sur Israël ne peuvent qu'exacerber une situation déjà fragile dans le Territoire palestinien occupé et aggraver la dévastation et les souffrances de la population civile. Plus inquiétant encore, l'histoire a montré que de tels agissements alimentent des cycles continus de haine et de violence, avec des conséquences mortelles tant pour Israël et la Palestine que pour l'ensemble de la région.

Malgré ces problèmes apparemment insolubles, notre objectif doit rester d'ouvrir une voie menant au règlement pacifique de ce conflit en garantissant la sécurité de tous les civils, la libération de tous les otages, la fourniture d'une aide humanitaire sans entrave et un horizon politique conforme au droit international.

Dans cet esprit, nous souhaitons faire les trois observations suivantes.

Premièrement, nous demeurons profondément préoccupés par le fait qu'alors que les besoins humanitaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza augmentent, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la principale organisation humanitaire dans le territoire, est confronté à de graves problèmes de sécurité, administratifs et opérationnels qui l'empêchent de venir en aide aux milliers de civils qui dépendent de lui. Malgré les restrictions imposées par Israël à l'aide humanitaire destinée à Gaza, l'UNRWA et d'autres organismes, dont le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, continuent de fournir une aide essentielle à la survie, notamment de la nourriture, de l'eau, des

soins médicaux et des services d'assainissement. À cet égard, nous demandons la réouverture immédiate de tous les couloirs humanitaires. Nous condamnons également le meurtre d'employés de l'UNRWA et d'un membre du personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Prenant note de la déclaration faite par le porte-parole du Secrétaire général selon laquelle l'emplacement des installations des Nations Unies à Gaza est bien connu de toutes les parties, nous appelons toutes les parties à respecter et à protéger le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires, conformément au droit international humanitaire. Parallèlement, nous demandons instamment à la communauté internationale de renforcer son soutien aux efforts humanitaires et de reconstruction à Gaza et en Cisjordanie.

Deuxièmement, la Sierra Leone rappelle la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale, du 18 septembre 2024, qui porte sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* (voir A/78/968). Cette résolution appelle à la cessation de toutes les activités qui nuisent à la population civile dans les territoires occupés et compromettent la solution des deux États. Nous demandons instamment aux parties de s'abstenir de toute mesure unilatérale, de tout acte de provocation et d'incitation et de tout discours incendiaire, qui érodent la confiance, entravent le dialogue et obstruent la voie des négociations. L'expansion des colonies israéliennes en Cisjordanie et la démolition de maisons palestiniennes doivent cesser immédiatement.

Troisièmement, nous soulignons qu'il est capital de revitaliser le processus politique, qui ouvrira sans aucun doute la voie à une solution négociée à deux États et qui favorisera le développement durable et l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Dans ce contexte, la conférence internationale qui sera coprésidée par la France et l'Arabie saoudite en juin prochain offrira une occasion cruciale de consolider les positions et d'adopter des mesures concrètes afin de mettre en place un cadre politique et de sécurité durable pour la région. Nous continuons de croire dans le relèvement et la reconstruction de Gaza, en se fondant sur la proposition formulée par la Ligue des États arabes au Caire. L'Autorité palestinienne doit bénéficier d'une aide pour construire un État de Palestine sûr et prospère, coexistant avec Israël dans la paix.

Pour terminer, je voudrais rappeler que l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles se conforment au droit international, y compris le droit international humanitaire et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, n'est pas une simple formalité. Il rappelle à chaque État Membre qu'il est de son devoir de défendre les principes d'humanité, de justice et de responsabilité et de le faire de manière cohérente, sans sélectivité ni deux poids, deux mesures.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement la Coordinatrice spéciale par intérim, M^{me} Sigrid Kaag, de son exposé détaillé, et la Somalie soutient pleinement le rapport du Secrétaire général.

Ces derniers jours, des événements dévastateurs sont venus éclipser nos prévisions les plus sombres. La spirale de la violence à Gaza et en Cisjordanie a atteint un niveau catastrophique, les dernières 48 heures ayant été marquées par une escalade particulièrement tragique. Des frappes nocturnes ont coûté la vie à des innocents ; des familles endormies ont été déchirées. De nombreuses victimes gisent encore sous les décombres à la suite des attaques de mardi, sans que l'on sache ce qu'il est advenu d'elles.

Nous sommes profondément troublés par le fait que le personnel et les installations des Nations Unies continuent d'être pris pour cible. Le meurtre d'un membre du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de plusieurs membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient constitue une violation inadmissible du droit international humanitaire. Ces travailleurs humanitaires dévoués, qui servent

sous le drapeau de l'ONU, ne devraient jamais devenir les victimes de conflits. Le prise pour cible des locaux des Nations Unies, qui servent d'abris civils et de centres de distribution de l'aide humanitaire, doit faire l'objet d'une enquête et les auteurs de ces actes doivent être amenés à en répondre.

Depuis le 2 mars, nous sommes témoins d'une dégradation inquiétante de la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. L'acheminement de l'aide essentielle est pratiquement interrompu, ce qui prive Gaza de produits de première nécessité tels que la nourriture, le carburant, l'électricité et les fournitures médicales. Soyons clairs : le droit international impose à Israël, Puissance occupante, de garantir aux civils l'accès à ces produits de première nécessité. Le moment choisi pour imposer ce blocus, pendant le mois sacré du ramadan, aggrave une situation déjà critique. Les chiffres sont choquants : à peine 10 % de la population de Gaza a accès à de l'eau propre, et l'unique installation de dessalement du territoire a cessé de fonctionner en raison des pénuries d'électricité. En outre, les Palestiniens doivent être autorisés à observer les 10 derniers jours sacrés du ramadan dans la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif, comme ils en ont le droit. Nous nous opposons fermement à ce que l'aide humanitaire soit utilisée comme levier de négociation et à ce que la famine soit employée comme stratégie militaire. Ces actes constituent une violation flagrante du droit international humanitaire et de la dignité humaine fondamentale.

La situation en Cisjordanie continue de se détériorer, sous l'effet des violations persistantes de la résolution 2334 (2016). L'accélération de l'expansion des colonies, des démolitions et des expulsions contrevient directement aux dispositions de la résolution. La Mission de mon pays condamne fermement la fermeture des écoles gérées par l'UNRWA et la terreur exercée sur les étudiants et le personnel de l'Office, comme l'a signalé M^{me} Kaag. Ces actes, associés à la violence croissante des colons et à la construction de nouveaux avant-postes de colonies, constituent une violation du droit international et une tentative délibérée de compromettre la viabilité de la solution des deux États. Le Conseil et la communauté internationale ne peuvent rester silencieux face à ces violations de la résolution 2334 (2016) qui se poursuivent sans relâche et menacent la contiguïté territoriale du futur État palestinien.

Nous devons faire front commun contre le génocide, les changements démographiques imposés, le nettoyage ethnique, les déplacements de communautés palestiniennes et les tentatives d'annexion de territoires à Gaza et en Cisjordanie. Un véritable engagement en faveur d'une paix durable passe par le respect du droit international, ce qui implique de mettre un terme immédiat à toutes ces violations.

La voie à suivre passe par trois étapes cruciales.

Premièrement, il faut rétablir immédiatement un accès humanitaire sans restriction et remédier au manque criant de financement, étant donné que 4 % seulement des ressources nécessaires ont actuellement été mobilisées. Cela exige notamment de garantir la protection des travailleurs humanitaires et du personnel des Nations Unies.

Deuxièmement, il faut assurer le rétablissement rapide d'un cessez-le-feu et la cessation complète des hostilités. Toutes les parties doivent appliquer pleinement la résolution 2735 (2024) et collaborer de manière constructive avec les médiateurs, à savoir l'Égypte, le Qatar et les États-Unis, afin de mener à bien les étapes suivantes de l'accord de cessez-le-feu.

Enfin, seule la création d'un État palestinien libre et souverain, avec Al-Qods al-Charif comme capitale, conformément aux résolutions pertinentes, peut apporter une solution durable à ce conflit qui perdure. Ma délégation reste attachée à ces efforts et continuera d'œuvrer en faveur de l'instauration d'une paix juste et durable dans la région.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Coordinatrice spéciale par intérim, M^{me} Sigrid Kaag, de son exposé.

Alors que nous avons commencé à discuter de la reconstruction de Gaza et du plan approuvé par la Ligue des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique, et que nous avons amorcé les efforts visant à mobiliser des ressources financières pour sa réalisation, dans la perspective de la réunion qui se tiendra prochainement au Caire, la Puissance occupante israélienne a adopté, comme on pouvait s'y attendre, une approche différente. Elle a repris son agression. Elle a repris ses bombardements aveugles sur Gaza. Elle a rompu de manière flagrante l'accord de cessez-le-feu, au mépris total de ses engagements et sans égard pour les médiateurs, qui sont également les garants de l'accord. Le Ministre israélien de la défense brandit la menace d'une « destruction totale » de Gaza. En fait, cela ne devrait pas nous surprendre, car la paix n'a jamais été la priorité d'Israël, pas plus qu'elle ne fait partie de ses plans. Ses objectifs sont au contraire l'instabilité permanente et la guerre.

Des scènes d'horreur, que l'on croyait appartenir à l'histoire à la suite de l'accord de cessez-le-feu conclu en janvier, refont surface. Les habitants de Gaza sont tout bonnement terrifiés, impuissants et dévastés. En une seule nuit, mercredi dernier, plus de 400 personnes ont été tuées à Gaza, parmi lesquelles 174 enfants, 89 femmes et 32 personnes âgées. Plus de 500 personnes ont été blessées, succombant au fil des minutes en raison du manque de matériel médical résultant de 18 mois d'agression et de blocus. À ces chiffres s'ajoutent les plus de 48 000 Palestiniens, dont 17 000 enfants, 12 000 femmes et 2 000 personnes âgées, tués depuis le 7 octobre 2023.

Les forces d'occupation israéliennes s'en prennent également à ceux qui ont choisi de servir les civils palestiniens et de défendre l'humanité, et je pense ici aux travailleurs humanitaires. Ces derniers jours, un membre du personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et cinq travailleurs de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont été tués. Les forces d'occupation israéliennes ont considéré ces victimes comme des cibles légitimes. Cette barbarie nous rappelle de façon sinistre la raison pour laquelle nous, la communauté internationale, avons établi le droit international humanitaire. Pourtant, pour la Puissance occupante israélienne, le droit international et le droit international humanitaire sont insignifiants.

Je vais être clair : protéger les civils n'a rien d'une option ; c'est une obligation. Faciliter l'accès à l'aide humanitaire n'a rien d'une option ; c'est une obligation. Respecter des principes tels que ceux de distinction et de proportionnalité n'a rien d'une option ; c'est une obligation. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et honorer les engagements dont ils ont convenu dans l'accord de cessez-le-feu et qui sont repris dans la résolution 2735 (2024). Le cessez-le-feu doit être maintenu et toutes les étapes de l'accord doivent être appliquées, en vue d'un cessez-le-feu permanent et complet. Il y va du respect du droit international, et le deux poids, deux mesures n'est pas envisageable. Toutes les règles, sans exception, doivent être respectées par tous.

Les tactiques génocidaires israéliennes ne sont pas confinées à Gaza : elles sont manifestes dans tous les territoires palestiniens occupés. Les autorités d'occupation israéliennes ne nient pas et ne cachent pas que leur objectif est d'anéantir toute perspective d'un État palestinien et d'expulser de sa patrie le peuple palestinien. Quant à l'objectif spécifique des autorités israéliennes en Cisjordanie, il est clair : établir leur pleine souveraineté sur cette région. Leur mode opératoire est tout aussi notoire : tuer des civils palestiniens, démolir leurs maisons, les déplacer, les déposséder et, enfin, implanter des colonies. Ces deux derniers mois, plus de 40 000 personnes ont été déplacées de force en Cisjordanie. Les camps de réfugiés de Jénine et de Toulkarm ont été littéralement vidés de leurs résidents, qui étaient des réfugiés protégés par le droit international humanitaire.

Des centaines de maisons ont été détruites. Cinq cents maisons et autres infrastructures civiles ont été démolies à Jénine. La dépossession des terres palestiniennes atteint des niveaux sans précédent. Qui plus est, les autorités israéliennes ont récemment annoncé l'évacuation, pour la première fois depuis la signature des accords d'Oslo, de terres situées à l'ouest de Jénine.

En Cisjordanie, depuis le 7 octobre 2023, près de 900 Palestiniens, dont 180 enfants, ont été tués et 4 000 autres ont été blessés. Dans le même temps, la construction de plus de 10 000 logements destinés aux colons israéliens est en cours et 50 avant-postes de colonies israéliennes ont été érigés, un nombre sans précédent. La violence des colons se poursuit en toute impunité. En moyenne, 120 incidents de violences commises par des colons sont recensés en Cisjordanie chaque mois. Il s'agit de violations flagrantes des résolutions des organes de l'ONU, et notamment de la résolution 2334 (2016). Nous devons honnêtement nous poser la question : est-ce là le comportement d'une partie qui recherche la paix ?

La source des souffrances dans les territoires palestiniens occupés, pour toutes les parties, pour nous tous, est l'occupation prolongée des terres arabes par Israël. On ne peut pas occuper un territoire, priver ses habitants de leurs droits, les humilier et leur ôter la vie, et espérer instaurer la sécurité. La sécurité véritable ne pourra être atteinte que par la diplomatie et le dialogue, et en reconnaissant les droits du peuple palestinien. Malheureusement, les autorités d'occupation israéliennes ont choisi une autre voie et tentent de faire prévaloir dans ces territoires une réalité nouvelle qui rendrait impossible la création d'un État palestinien.

Israël, Membre de l'ONU, défie ouvertement, comme aucun autre Membre ne l'avait fait dans l'histoire, la volonté collective de la communauté internationale et la volonté du Conseil de sécurité. Quand nous montrerons-nous à la hauteur de nos obligations ? Quand imposerons-nous le respect et l'application de nos décisions collectives tendant à la création d'un État palestinien avec Al-Qods al-Charif pour capitale ?

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Coordinatrice spéciale par intérim pour le processus de paix au Moyen-Orient, M^{me} Sigrid Kaag, de son exposé détaillé sur l'application de la résolution 2334 (2016). Malheureusement, comme il ressort clairement de sa déclaration, il n'y a toujours pas de progrès sur cette question.

C'est la troisième fois cette semaine que nous avons l'occasion de débattre de la situation dans la bande de Gaza dans le contexte de la reprise de l'opération militaire israélienne. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur les opérations menées par les forces israéliennes et les affrontements entre la population locale et les colons en Cisjordanie, où le scénario de Gaza risque de se reproduire.

La portée de l'opération intitulée « Mur de fer » s'élargit, et des armes lourdes, y compris des chars, ont été utilisées pour la première fois en 20 ans. Une personne a été tuée et plusieurs autres ont été blessées au cours d'un raid des Forces de défense israéliennes dans le camp de réfugiés d'Al-Ain, dans la région de Naplouse. L'un des prisonniers, qui avait été libéré dans le cadre du dernier accord conclu entre le Hamas et Israël, a succombé à ses blessures à Beït Jala. Entre novembre 2023 et le 21 octobre 2024, un total de 612 Palestiniens et 24 Israéliens ont été tués en Cisjordanie.

Les habitations palestiniennes sont systématiquement détruites. Dans le seul camp de réfugiés de Jénine, 66 maisons ont été démolies par les autorités israéliennes en une seule journée, ce que le Fatah a déjà qualifié de nettoyage ethnique. Depuis le début de l'opération, 40 000 réfugiés ont dû quitter leur logement provisoire. Les restrictions ont été renforcées aux points de contrôle en Cisjordanie, et il est beaucoup plus difficile pour la population de se rendre sur les marchés, dans les bureaux et dans les établissements médicaux et d'enseignement.

En parallèle, de hauts responsables israéliens ont exprimé leur intention d'annexer totalement le territoire qu'ils appellent la Judée-Samarie historique. Douze hectares de terre ont été annexés dans la partie sud de Jalboun, dans la province de Jénine, et les autorités israéliennes en ont informé Ramallah. Au total, environ 700 000 colons israéliens vivent parmi 2,7 millions de Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, dont Israël s'est emparé en 1967. Au cours de l'année écoulée, des plans ont été approuvés pour la construction de dizaines de milliers de nouvelles unités de logement dans cette zone.

Toutes ces mesures visent en fin de compte à compromettre la solution des deux États, à laquelle la Knesset est ouvertement opposée. Nous demandons à Israël de cesser immédiatement toute activité de peuplement, de retirer tous les colons, de mettre fin au déplacement forcé des Palestiniens et d'empêcher que les colons et les forces de l'ordre ne les attaquent.

Ce qui se passe en Cisjordanie illustre parfaitement le fait que rien ne peut remplacer les solutions politiques aux conflits. Nous nous trouvons dans une situation paradoxale où Israël, qui cherche à garantir la sécurité de ses citoyens, continue de coloniser les terres palestiniennes, provoquant ainsi la haine de la population arabe qui y vit depuis des siècles. Les Israéliens répondent à la violence qu'ils suscitent par une cruauté toujours croissante et une accélération de la colonisation, perpétuant le cercle vicieux.

Étant donné qu'Israël a recours presque exclusivement à la force brute pour assurer sa sécurité, il ne faut pas s'étonner que les mouvements radicaux soient extrêmement populaires parmi les Palestiniens ordinaires et que les groupes militarisés dans les territoires palestiniens occupés n'aient aucune difficulté à recruter des membres. La seule issue raisonnable à cette situation est qu'Israël mette fin à ses pratiques discriminatoires et à ses activités de peuplement, et qu'il reprenne les négociations, qui doivent garantir la coexistence pacifique de deux peuples dans deux États.

Cela nécessite l'application pleine et inconditionnelle de la résolution 2334 (2016) ainsi que l'abandon de tout projet d'annexion des territoires palestiniens et de déplacement forcé des Palestiniens. Il faut également fournir une assistance politique et financière appropriée à l'Autorité palestinienne. Le renforcement de l'Autorité palestinienne est le meilleur moyen de garantir la sécurité d'Israël.

Malheureusement, il faut reconnaître que face à la reprise des opérations militaires israéliennes à Gaza, nous ne voyons aucune perspective concrète de normalisation en Cisjordanie. Il est donc impératif de revenir rapidement à un cessez-le-feu, de garantir un accès humanitaire sans entrave et de poursuivre l'échange de détenus. Il importe au plus haut point que tout accord soit durable par nature, sans quoi il risque de s'effondrer à tout moment, comme nous avons pu le constater par le passé.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité peut et doit jouer son rôle dans le processus de négociation et veiller à ce que les décisions prises soient respectées par toutes les parties. Nous demandons aux médiateurs de privilégier ce scénario. Nous espérons que le bon sens prévaudra et que les parties pourront retourner à la table des négociations.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer notre attachement inébranlable à la création d'un État palestinien dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, coexistant dans la paix et la sécurité avec Israël, conformément aux décisions juridiques internationales approuvées. Notre position est constante et n'est pas sujette à des changements de situation. Nous sommes également déterminés à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'organisme chargé d'aider les Palestiniens jusqu'à ce qu'ils aient leur propre État.

M^{me} Benn (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordinatrice spéciale Kaag d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Le Guyana souligne qu'il est impératif de respecter pleinement et fidèlement la résolution 2334 (2016). Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de l'augmentation des violations de cette résolution, commises par toutes les parties concernées, en violation du droit international, y compris des ordonnances de la Cour internationale de Justice. Le Guyana rappelle la vision du Conseil d'une région où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous appelons le Conseil à assumer ses responsabilités à cet égard et à œuvrer de manière constructive pour mettre fin aux hostilités et aux opérations militaires en cours à Gaza et en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, qui alourdissent le bilan en termes de nombre de morts, de déplacements et de destructions, et qui continuent de mettre en péril la vie et les moyens de subsistance de milliers de Palestiniens.

Le Conseil a depuis longtemps pris note des effets des politiques et des pratiques d'implantation israéliennes sur les Palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, et sur les perspectives de la solution des deux États et d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Nous ne pouvons donc qu'être préoccupés par l'interruption du cessez-le-feu négocié entre Israël et le Hamas, qui a entraîné une nouvelle vague de violence, piégeant à nouveau des civils innocents, notamment des enfants, dont plus de 130 ont été tués le 18 mars, ce qui représente selon l'UNICEF le « plus grand nombre d'enfants tués en une seule journée au cours des douze derniers mois ». Le Conseil a le devoir d'agir, de mettre fin à la violence et à l'effusion de sang, de raviver l'espoir d'une paix durable et d'un retour à la normale, où la population peut vivre, travailler et pratiquer sa religion en toute liberté, et d'éviter toute nouvelle menace pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà.

Il est donc urgent de définir un nouvel horizon politique qui nous permette de dépasser le statu quo et de promouvoir la solution des deux États. Le relèvement et la reconstruction de Gaza font partie intégrante de cette équation, et le plan proposé par le Groupe des États arabes constitue une bonne base pour aller de l'avant.

À cette fin, je voudrais lancer à nouveau quatre appels.

Premièrement, le Guyana appelle une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat, inconditionnel et permanent à Gaza, ainsi qu'à la cessation de toutes les actions et à l'élimination de toutes les idéologies qui justifient la perpétuation de la guerre. Nous demandons à Israël et au Hamas de négocier de bonne foi afin de promouvoir le respect de la résolution 2735 (2024). Nous appelons également à la cessation des hostilités en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est.

Deuxièmement, le Guyana appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus à Gaza. Nous demandons également la libération de tous les Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Les otages et les détenus doivent être traités avec dignité et respect, et le Comité international de la Croix-Rouge doit bénéficier d'un accès humanitaire.

Troisièmement, nous demandons la levée du blocus de l'aide et un accès humanitaire total, rapide et sans entrave à tous les civils dans le besoin, y compris pour faciliter les évacuations sanitaires.

Enfin, nous demandons à Israël de respecter ses obligations internationales en tant que Puissance occupante, y compris son obligation de n'annexer aucun des territoires appartenant à la Palestine. La politique et les pratiques de colonisation d'Israël doivent cesser et le pays doit revenir aux frontières d'avant 1967, conformément à l'avis consultatif du 19 juillet 2024 sur les *Conséquences juridiques découlant des*

politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (voir A/78/968). Le Guyana s'engage à rester fortement mobilisé sur la question de Palestine en vue de contribuer à une solution juste et durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Danemark.

Je tiens tout d'abord à remercier la Coordinnatrice spéciale des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient par intérim, M^{me} Kaag, de son exposé très détaillé et éclairant.

Le Danemark déplore la rupture du cessez-le-feu et la reprise ultérieure des frappes aériennes israéliennes, ainsi que la reprise des opérations terrestres à Gaza, qui ont causé de nouveaux ravages pour la population civile. Nous regrettons vivement la mort d'un membre du personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et de cinq membres du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et nous nous faisons l'écho du Secrétaire général pour condamner toute attaque contre le personnel des Nations Unies. Le Danemark continue d'appeler vivement à la libération immédiate et inconditionnelle des otages et à un cessez-le-feu permanent à Gaza. Nous demandons à Israël de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, y compris la reprise de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza.

En décembre 2016, le Conseil s'est réuni pour adopter la résolution 2334 (2016) (voir S/PV.7853). Cette décision, née de la volonté collective et urgente de faire avancer la solution des deux États, était porteuse d'espoir, l'espoir d'une paix juste et durable pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Aujourd'hui, plus de huit ans plus tard, cette voie vers la solution des deux États est plus que jamais menacée. Elle est menacée, en particulier, par quatre événements qui convergent et aggravent la situation : premièrement, le conflit provoqué par l'attaque terroriste du Hamas le 7 octobre 2023 et les divisions qu'il a accentuées ; deuxièmement, le plus grand déplacement de civils en Cisjordanie depuis 1967, conséquence des conditions de sécurité et de l'opération militaire israélienne dans le nord de la Cisjordanie ; troisièmement, l'affaiblissement des deux piliers de la stabilité en Cisjordanie, à savoir l'UNRWA et l'Autorité palestinienne ; et enfin, et c'est le sujet de la séance d'information d'aujourd'hui, les colonies de peuplement.

Il ne fait aucun doute que les colonies de peuplement, qui constituent une violation flagrante du droit international, compromettent également les perspectives de la solution des deux États. Leur expansion prive les Palestiniens de leurs terres et les pousse dans des enclaves isolées, ce qui rend pratiquement impossible la formation d'un territoire viable et d'un seul tenant en vue d'un futur État palestinien. En 2024, l'expansion des colonies en Cisjordanie a été plus rapide que jamais. Plus de 50 nouveaux avant-postes de colonies ont notamment été établis. Huit d'entre eux se trouvent dans la zone B, les premières implantations dans cette zone depuis les Accords d'Oslo.

En lisant les rapports sur les zones, les classifications de zones et les constructions, on pourrait presque croire qu'il s'agit d'une question technique. Mais en fait, les colonies entraînent des difficultés et des souffrances graves et durables. En réalité, les familles palestiniennes se voient ordonnées de quitter leurs terres ; elles sont là, à voir leurs maisons être détruites ; et il arrive qu'elles reviennent pendant la nuit pour reconstruire leurs maisons, seulement pour les retrouver à nouveau démolies. Ces familles sont alors confrontées à un choix impossible : rester, et tolérer l'intolérable, ou partir, et perdre définitivement leurs terres.

Nous appelons une fois de plus Israël à cesser immédiatement toute expansion des colonies sur les terres palestiniennes. Toute tentative unilatérale de modifier la démographie des territoires palestiniens occupés est inacceptable et constitue une

violation flagrante du droit international. Selon la Cour internationale de Justice (CIJ), les politiques, pratiques ou autres mesures de nature à placer le territoire occupé sous le contrôle permanent d'Israël constituent des actes d'annexion, qui sont contraires au droit international.

Certaines colonies sont le fruit de la violence des colons, dont nous avons constaté l'escalade très inquiétante, et ces derniers sont rarement appelés à rendre des comptes pour leurs actes. Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles l'armée israélienne coopère souvent avec les colons, notamment en envoyant des soldats pour les escorter et en s'associant parfois aux efforts d'expulsion de résidents palestiniens. Cela est inadmissible et doit cesser immédiatement.

Nous rappelons à Israël sa responsabilité, en tant que Puissance occupante, à l'égard des violations commises par ses forces de sécurité, ainsi que par ses ressortissants. Nous appelons Israël à demander des comptes à ces colons. L'Union européenne a imposé des sanctions aux colons extrémistes.

La surveillance internationale de ces violations continuera d'être entravée si le système des Nations Unies et d'autres acteurs se voient refuser des visas et ne peuvent donc pas exercer leurs fonctions, notamment l'établissement de rapports indépendants.

Soyons clairs. Le Danemark reste fermement attaché à la sécurité d'Israël. C'est pourquoi nous ne pouvons pas laisser la solution des deux États disparaître sous nos yeux. Nous disposons des cadres. Ce qu'il faut, c'est la pleine mise en œuvre de la résolution 2334 (2016) et d'autres résolutions pertinentes, le plein respect des avis consultatifs de la CIJ, la reprise du cessez-le-feu et la libération de tous les otages, ainsi qu'une réforme et une revitalisation de l'Autorité palestinienne.

En bref, nous devons créer les conditions nécessaires à la concrétisation de la solution des deux États. Les Israéliens et les Palestiniens méritent une paix juste et durable maintenant. Autour de cette table, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer cet objectif.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous remercions la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient par intérim, M^{me} Sigrid Kaag, de son exposé, notamment sur l'application de la résolution 2334 (2016).

Israël pense avoir trouvé la solution à la question de Palestine, une solution qu'il a souvent mise en œuvre dans le passé, mais jamais aussi ouvertement, effrontément et violemment. Les Palestiniens devront choisir : mourir sur leur terre ou vivre ailleurs. Au lieu de mettre fin à son occupation illégale, Israël tente de faire disparaître le peuple occupé.

On le voit clairement dans le génocide qui est toujours en cours à Gaza pour promouvoir la prétendue migration volontaire des Palestiniens, le nom de code pour le déplacement forcé et le transfert de masse des Palestiniens de leurs terres. Mais on le voit aussi clairement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, dans la dernière campagne de nettoyage ethnique, la plus massive depuis 1967.

Ce crime se déroule en ce moment même dans le nord de la Cisjordanie, alors que tous les regards sont tournés vers le génocide épouvantable commis à Gaza. Israël a déplacé de force, comme l'ont indiqué de nombreux membres du Conseil, plus de 40 000 Palestiniens en l'espace de quelques semaines. Il détruit les camps de réfugiés pour tenter de convaincre les réfugiés palestiniens que non seulement ils ne retourneront pas dans leurs foyers, leurs villages et leurs villes, mais que leur seule

perspective est d'être déplacés encore et encore. Les membres du Conseil peuvent voir de leurs propres yeux la destruction et l'expulsion de communautés entières, ainsi que le déracinement physique et violent de familles de leurs maisons et de leurs terres, qui sont forcées de laisser leur vie derrière elles.

Les Palestiniens ont passé des décennies à reconstruire leurs vies, encore et encore, et Israël, en l'espace de quelques jours, a détruit, une fois de plus, tout ce qu'ils avaient construit ; la dévastation au service du déplacement, le déplacement au service de l'annexion. La stratégie est désormais bien connue, et les crimes sont pleinement étayés.

Nous avons répété à maintes reprises que l'objectif d'Israël a toujours été d'accaparer le maximum de terres palestiniennes, avec le minimum de Palestiniens, et qu'il voulait contrôler la géographie palestinienne et s'attaquait donc à la démographie palestinienne. Nous l'avons dit à maintes reprises. Parfois, il est utile de répéter les choses.

Alors que le monde entier affirme qu'il n'y a pas d'autre option que la solution des deux États, et nous nous félicitons que tous les membres du Conseil ne cessent de le répéter, Israël, sur le terrain, continue d'entretenir l'illusion mortifère qu'il peut détruire le peuple palestinien pour empêcher l'autodétermination de notre peuple et l'indépendance de notre État.

Pour atteindre ses objectifs illégaux, le Gouvernement israélien est prêt à mener des frappes aériennes dans des quartiers densément peuplés, à détruire au bulldozer des camps entiers, à recourir à des massacres et à des détentions et des déplacements massifs, à détruire des maisons et des infrastructures et, avec les colons israéliens, à intimider, agresser et terroriser toute une population civile.

La question est maintenant de savoir ce que le monde est prêt à faire pour défendre sa vision, faire respecter ses lois et mettre fin à cette folie. Nous sommes reconnaissant au Conseil d'avoir réaffirmé son attachement au droit international et à la solution des deux États et d'avoir dit que les colonies étaient illégales et devaient être démantelées, mais cela ne suffit pas. Que va faire le Conseil pour empêcher Israël de poursuivre sur cette voie, pour le mettre en demeure de se réveiller et de comprendre qu'il ne sera pas en mesure d'atteindre son objectif ? Que va faire le Conseil ?

Le projet d'Israël part du principe qu'il ne se fera pas opposer de riposte internationale décisive et que ses crimes et ses actions illégales seront sans conséquences. Par conséquent, lorsque le Conseil rappelle les principes, Israël en prend note et poursuit son action illégale. Donc, répéter n'est pas suffisant, même si c'est toujours une bonne chose. Qu'est-ce que le Conseil va faire pour joindre le geste à la parole, pour faire ce qui est nécessaire pour réaliser l'objectif de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance, à la création d'un État et au retour des réfugiés ?

Face à cette escalade israélienne sans précédent, il faut une escalade sans précédent de mesures internationales en réponse. Si le Conseil ne passe pas à la vitesse supérieure en prenant des mesures concrètes pour faire respecter le droit international et défendre les résolutions du Conseil de sécurité et des organes de l'ONU, Israël ne changera pas de comportement. Le Conseil doit donc agir, comme nous l'a rappelé hier la Présidente du Conseil de sécurité, et comme elle nous l'a encore rappelé aujourd'hui.

Le droit international est clair. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice est clair – plusieurs membres du Conseil y ont fait référence. Les résolutions des organes de l'ONU sont claires, notamment la résolution 2334 (2016), tout comme les appels lancés et les obligations réaffirmées plus récemment dans la résolution ES-10/24 de l'Assemblée générale. Il est temps de les appliquer. Madame la Présidente, vous avez

tout à fait raison de vouloir qu'elles soient appliquées. Il est temps de les appliquer. Il est temps que des comptes soient rendus. Il devrait y avoir des conséquences pour ceux qui refusent d'honorer et de respecter leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies, y compris l'obligation qui leur est faite d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. Ils ne peuvent appartenir à ce club s'ils n'en respectent pas la constitution et la Charte. Les membres doivent honorer, respecter et mettre en œuvre ce que nous décidons collectivement – sinon, il y aura des conséquences, ce qui signifie que celui qui ne respecte pas la loi devra payer le prix de sa transgression.

Cela fait maintenant près de 60 ans que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale appellent à la fin de l'occupation israélienne. Ils ont condamné à plusieurs reprises les activités de colonisation d'Israël, tout en étant témoins de leur accélération constante. Ils ont condamné la violence des colons alors que cette violence atteignait de nouveaux sommets chaque année. Ils ont dénoncé ces actions, tout en assistant à la fragmentation de la terre palestinienne, au déplacement du peuple palestinien et au pillage de ses ressources naturelles. Ils ont appelé au maintien du statu quo historique au Haram el-Charif alors que les violations israéliennes se poursuivent et s'intensifient, y compris pendant le mois sacré du ramadan. Dans son avis consultatif sur les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* (voir A/78/968), rendu l'année dernière, la Cour internationale de Justice a estimé que la présence continue d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, était illégale et a demandé qu'il soit mis fin à cette présence le plus rapidement possible. La Cour a mis en exergue les nombreuses politiques et pratiques israéliennes illégales et a demandé qu'il y soit mis fin immédiatement.

Le Gouvernement israélien, habitué à l'impunité dont il dépend comme d'une drogue, ne tiendra pas compte de ces appels et continuera au contraire de démontrer son mépris pour les règles fondamentales et les institutions de notre ordre fondé sur le droit international. L'objectif d'Israël est de rendre irréversible son occupation coloniale illégale par le déplacement par la force de notre peuple et l'annexion de notre terre. Il consolide son occupation au lieu de l'inverser et d'y mettre fin. Les décisions que les États sont prêts à prendre, individuellement et collectivement, dans les jours et les semaines à venir pour soutenir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, pour rejeter l'acquisition illégale de territoires par la force et pour sauver les perspectives d'une paix, d'une sécurité et d'une prospérité partagées dans notre région, influenceront sur la suite des événements. L'action du Conseil influera sur la suite des événements. Ces décisions doivent être prises dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

La Conférence internationale pour le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution à deux États, qui se tiendra en juin sous la coprésidence de l'Arabie saoudite et de la France, doit être une plateforme de mobilisation et d'action – une plateforme dans laquelle les États définissent clairement comment ils peuvent contribuer concrètement à faire respecter le droit international, et où ils réaffirmeront les mesures qu'ils prendront pour s'acquitter de leurs obligations, notamment au titre de la résolution 2334 (2016), en vue de mettre un terme à l'occupation et de sauver la paix. Cette conférence ne sera pas une conférence ordinaire à laquelle des personnes viennent lire des déclarations, une déclaration est adoptée et l'on continue à faire comme si de rien n'était. Non, cette conférence sera – et doit être – différente. Elle le sera grâce à la volonté de tous les membres de la communauté internationale, qui déclareront à l'avance leurs engagements et obligations concernant la manière dont ils peuvent agir pour abréger cette occupation illégale et réaliser le consensus mondial sur la solution des deux États. Voilà ce qu'il faut faire. Voilà ce qu'il faut faire et c'est ce qu'il va se passer, avec l'aide de tous ceux qui veulent vraiment parvenir à la solution des deux États – je crois – très bientôt, au début du mois prochain.

Le Ministre israélien de la guerre a fièrement déclaré il y a quelques jours

« Déjà 40 000 Palestiniens expulsés des camps de réfugiés de Jénine, de Toulkarm et de Nour Chams, qui sont désormais dépeuplés. Les activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans ces camps ont cessé. J'ai ordonné aux Forces de défense israéliennes de rester dans les camps nettoyés durant l'année à venir et d'empêcher les habitants d'y retourner ».

Dans le même temps, il a déclaré qu'Israël poursuivrait ses plans tendant à l'annexion de zones de Gaza et continuerait de pousser les Palestiniens à partir, en terrorisant notre peuple par des bombes, des ordres d'évacuation et des tracts choquants dont le but est d'insuffler une peur panique.

Jamais les intentions d'Israël n'ont été aussi claires. La réaction internationale se doit d'être tout aussi claire. Il n'est pas possible qu'Israël soit limpide sur ce qu'il entend faire et que le Conseil ne soit pas limpide sur la manière dont il entend l'en empêcher. Le Conseil doit être limpide lui aussi. Bien que les actions israéliennes suscitent la condamnation et le rejet dans le monde entier, et bien que certains États aient, d'ailleurs, pris diverses mesures et initiatives pour s'opposer à ces actions, nous sommes loin d'avoir atteint le seuil nécessaire pour obliger Israël à revoir ses plans et ses calculs. Nous devons faire plus pour atteindre le point de basculement. Nous n'y sommes pas encore. Nous devons faire plus. La nécessité d'être réaliste est souvent évoquée. Nous devons être réalistes sur ce qui doit être fait pour nous éloigner du gouffre. C'est là-dessus que nous devons être réalistes, et cela requiert que les États prennent des décisions courageuses et sans précédent pour exploiter tous les outils à leur disposition afin de changer le cours de l'histoire et de veiller à ce que l'arc de l'univers moral tende vers la justice.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice spéciale par intérim, M^{me} Kaag, de son exposé.

Aujourd'hui, comme hier (voir S/PV.9882), certains membres du Conseil ont fait une comparaison scandaleuse et d'une obscénité morale telle qu'elle doit être abordée d'emblée. Ils ont assimilé les otages israéliens, retenus en captivité souterraine dans des conditions atroces par le Hamas, aux terroristes palestiniens arrêtés légalement par Israël. Soyons clairs : les otages israéliens sont des hommes, des femmes et des enfants innocents qui ont été enlevés au seul motif qu'ils étaient soit des Israéliens, soit des étrangers se trouvant en Israël le 7 octobre 2023. Ils sont affamés, torturés et ensevelis dans les cachots souterrains du Hamas. *À contrario*, les Palestiniens qui ont été arrêtés par Israël sont des terroristes, dont beaucoup ont du sang sur les mains. Ils ont commis les actes de terreur les plus odieux, allant du meurtre de sang-froid à la fabrication de bombes destinées à des attaques-suicide, en passant par la planification d'attentats de grande envergure.

Parce que nous voulons libérer nos otages, nous nous sommes retrouvés dans une position impossible : devoir libérer un grand nombre de ces prisonniers. Parmi eux se trouvaient 200 meurtriers condamnés à perpétuité pour avoir tué des Israéliens et des Palestiniens. Ils avaient été reconnus coupables. Ce n'est pas parce que nous avons été contraints d'échanger des meurtriers contre des innocents qu'une quelconque équivalence est possible. Ne nous méprenons pas : tenter de faire valoir ce genre d'équivalence, c'est délibérément promouvoir la propagande du Hamas. Les prisonniers palestiniens sont nourris, blanchis et protégés. Ils ont accès à un avocat et bénéficient d'un système judiciaire indépendant et robuste, qui examinera leur dossier sans parti pris. Les comparer à des otages n'est pas seulement faire insulte aux victimes ; c'est exhiber une faillite morale, tout simplement. Et malheureusement, de la part de certains autour de cette table, cette faillite est désormais prévisible.

Israël a repris la guerre à Gaza. Ce n'est pas une décision que nous avons prise à la légère : elle nous a été imposée par le Hamas. Après des semaines de négociations – nous avons attendu des semaines et proposé en toute bonne foi de prolonger le cessez-le-feu –, le Hamas a refusé de libérer nos otages et a continué de faire traîner les négociations. Il savait que c'était le ramadan, il savait que la Pâque juive approchait, mais il a décidé de rejeter toutes les offres. Le monde a vu le Hamas nous cracher au visage et au visage de tous les Israéliens qui attendaient le retour de leurs proches. Le monde a vu le Hamas rejeter toutes les possibilités de faire en sorte que 59 hommes, femmes et enfants innocents puissent rentrer chez eux.

Israël n'a pas eu le choix ; il a dû agir. Nous agissons avec détermination. Nous frappons les cibles du Hamas avec précision. Ces derniers jours, Israël a éliminé plusieurs terroristes haut placés du Hamas et du Jihad islamique palestinien. Il s'agit notamment de Mahmoud Marzouk, également connu sous le nom d'Ahmed Abou Watfa, qui était responsable des forces de sécurité intérieure du Hamas, de Rashid Jahjuh, chef des forces de sécurité générale du Hamas, et d'Essam Al-Da'alis, Chef du Gouvernement du Hamas à Gaza et figure d'autorité majeure. Outre ces terroristes patentés, plusieurs commandants terroristes de haut rang ont également été éliminés. Nous voulons récupérer nos citoyens. Mais tant que le Hamas n'aura pas rendu nos otages, la destruction de son régime se poursuivra sans délai ni pause. Le Hamas a le choix : soit il revient à la table des négociations, soit il attend et il verra ses dirigeants tomber les uns après les autres. Nous ne nous arrêterons pas tant que nos concitoyens, tous nos concitoyens, ne seront pas rentrés chez eux.

Au milieu de tout ce bruit, un fait restera inchangé à jamais : Israël ne tolérera plus aucune menace sur ses civils, d'où qu'elles viennent, de quelque groupe que ce soit, où que ce soit. Il n'y aura aucune exception. Nous avons eu beau parler du Hamas à Gaza et de la menace qu'il représente pour nos communautés, rien n'y a fait. Cela ne se reproduira pas. Nous ferons tout ce qui est nécessaire pour protéger notre peuple du terrorisme palestinien, du terrorisme houthiste, du terrorisme iranien : du terrorisme sous toutes ses formes. Si l'histoire nous a appris quoi que ce soit, c'est que nous ne pouvons pas compter sur le monde pour s'en charger à notre place. Nous nous en chargerons nous-mêmes. Les paroles creuses de nombre des membres du Conseil et leur silence assourdissant face à la terreur n'ont fait qu'enhardir ceux qui cherchent à nous détruire.

Le monde a regardé le Hamas transformer Gaza en un État terroriste. Je tiens à rappeler au Conseil que nous avons quitté Gaza en 2005. M. Mansour peut dire aux membres du Conseil ce que le Hamas a fait à ses collègues : il a jeté leurs corps du haut des toits. Il a pris le contrôle de Gaza, et nous avons vu ce qui est arrivé. Le monde a vu le Hamas transformer Gaza en un État terroriste. Israël ne peut pas se permettre de fermer les yeux. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre un nouveau massacre pour agir.

Parlons maintenant de Judée-Samarie. Nos actions en Judée-Samarie sont essentielles. Le nombre de tentatives d'attentats terroristes émanant de Judée-Samarie, rien que depuis 16 mois, dépasse de loin les 2 000 ; mais personne n'en parle. Ces derniers mois, 46 personnes ont été tuées dans des attaques terroristes ; mais personne n'en parle. Plus de 1 200 autres personnes ont été blessées. Cette année, des vies innocentes ont déjà été dérobées, dont celle de Tamar Edry, âgée de 75 ans, et plus de 100 autres personnes ont été blessées. Ce sont des pères, des mères, des fils et des filles : des familles entières qui ont volé en éclats aux mains des mêmes forces ayant perpétré les atrocités du 7 octobre 2023.

Ces terroristes n'opèrent pas tous seuls. Ce qui se passe en Judée-Samarie n'est pas une simple question de sécurité intérieure. Il s'agit d'un front de plus dans la guerre que livre déjà l'Iran à Israël et au peuple juif. Mais c'est également une conséquence de l'incompétence stupéfiante, de la négligence et de l'inutilité croissante de l'Autorité palestinienne. J'y reviendrai plus tard.

Soyons clairs : la main invisible qui se cache derrière ce chaos est celle de l'Iran. C'est l'Iran qui arme, finance et dirige le Hamas et d'autres cellules terroristes en Judée-Samarie, tout comme il le fait à Gaza, au Liban, en Syrie et au Yémen. C'est l'Iran qui a passé des années à infiltrer les organisations terroristes palestiniennes, à leur faire passer des armes en contrebande, à former leurs agents et à inonder la région d'explosifs perfectionnés. L'Iran a établi et maintient des cadres terroristes islamistes en Judée-Samarie par l'intermédiaire du Hamas et du Jihad islamique palestinien. Il autorise les attentats et transfère chaque année des millions de dollars pour soutenir ces terroristes, sachant que l'Autorité palestinienne tente également de capturer certains d'entre eux. Par exemple, Islam Azaiza a été arrêté non pas par nous, mais par l'Autorité palestinienne, pour avoir participé à des attentats terroristes, y compris contre l'Autorité palestinienne. Il est cependant apparu, au cours de l'interrogatoire, qu'il ne s'agissait pas uniquement de lui. Huit autres terroristes palestiniens géraient des fonds fournis par l'Iran pour soutenir sa campagne de terreur en Judée-Samarie.

L'influence de l'Iran ne s'arrête pas au financement. En usant de ses mécanismes terroristes et de ses supplétifs, il tente de transférer des quantités massives d'armes, notamment des munitions, des armes antichars et des explosifs, vers les terroristes. Les opérations menées par les FDI en Judée-Samarie visent à perturber ces activités, à éliminer les réseaux terroristes et à démanteler l'influence iranienne avant qu'elle ne s'étende davantage. Israël a également intercepté d'innombrables cargaisons d'armes iraniennes, déguisées en marchandises civiles, mais nous ne pouvons pas tout arrêter. Nous ne pouvons pas tout intercepter.

Le monde ne doit pas prétendre que ces armes servent à autre chose qu'à massacrer des Israéliens innocents. L'Iran travaille sans relâche pour transformer la Judée-Samarie en une deuxième Gaza. Ils ont déjà réussi. Les membres du Conseil n'ont qu'à regarder ce qui s'est passé à Gaza en 2005. Ils ont réussi. Aujourd'hui, ils tentent de faire de même en Judée-Samarie.

Mais qu'a réellement fait l'Autorité palestinienne pour l'empêcher ? Elle n'a rien fait. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, car comme M. Mansour pourra le dire, elle a essayé. L'Autorité palestinienne a mené de nombreuses opérations antiterroristes pour démanteler les réseaux terroristes retranchés dans son arrière-cour, mais elle a échoué. Elle n'a pas été en mesure d'éliminer les groupes terroristes qui contrôlent des villes, pas des rues ni des quartiers, des villes telles que Jénine et Toulkarm.

Nous écoutons très attentivement et très patiemment tous les très longs discours de M. Mansour, mais soyons honnêtes un instant. Parlons de ce qui se passe réellement en Judée-Samarie. Parlons des opérations qui ont été menées à Jénine en janvier, non pas par nous, mais par l'Autorité palestinienne, ses forces spéciales et ses services de sécurité. Je ne connais pas le nom de toutes les organisations. En janvier, en Judée-Samarie, l'Autorité palestinienne est parvenue à arrêter 247 terroristes et à saisir des centaines d'armes dans le cadre des opérations qu'elle a menées, mais elle n'a rien pu faire pour perturber les opérations terroristes à Jénine. Elle a même permis que des fonds destinés à Gaza soient volés sous ses yeux. Dans ces camps, ses forces se sont heurtées au ressentiment, à la méfiance et à la défiance, non pas d'Israël, mais de son propre peuple. Ils considèrent l'Autorité palestinienne comme faible, corrompue et incapable de gouverner. L'Autorité palestinienne n'a aucun contrôle sur Jénine. Elle n'a aucun contrôle sur Toulkarm. Son administration n'est guère plus qu'une figure de proue alors que son autorité s'effrite.

L'Autorité palestinienne est incapable de gouverner, de garantir la sécurité et de maîtriser la menace qui pèse aujourd'hui sur les civils israéliens. Comme nous l'avons vu précédemment, l'Autorité palestinienne se retire discrètement et nous laisse faire le travail. Nous devons donc aller dans ces camps. Nous n'avons aucune envie de nous rendre dans les camps de Nour Chams et de Jénine pour affronter ces menaces et ces cellules terroristes, mais nous n'avons pas le choix, car nous savons ce qui se passera si nous attendons : nous retrouverons ces cellules terroristes dans les rues de Tel-Aviv ou de Jérusalem.

Le choix qui s'offre à Israël est simple, mais la plupart des nations représentées dans cette salle ne peuvent le comprendre : soit nous agissons, soit nous attendons un nouveau massacre. Soit nous éliminons les menaces, soit nous attendons que ces menaces emportent des vies innocentes. Nous avons déjà essayé d'attendre et nous ne referons jamais cette erreur. Il n'y aura pas de sanctuaire pour les terroristes, ni en Judée-Samarie, ni à Gaza, ni au Liban, ni ailleurs.

Que tous les ennemis d'Israël, que ce soit à Gaza, en Judée-Samarie, au Liban, au Yémen ou en Iran, comprennent que s'ils cherchent à nuire à notre peuple, nous résisterons et nous frapperons.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États arabes, que mon pays préside ce mois-ci. Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et vous adresser tous mes vœux de succès à la tête des travaux du Conseil. Je remercie également M^{me} Sigrid Kaag, Coordinatrice spéciale pour le processus de paix au Moyen-Orient par intérim, de son exposé important sur l'application de la résolution 2334 (2016) concernant les activités de colonisation d'Israël, les violations qu'il continue de commettre et les mesures unilatérales qu'il continue de mettre en oeuvre dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

La présente séance se tient à un moment particulièrement critique, alors que l'Égypte, le Qatar et les États-Unis ont joué un rôle important dans la conclusion d'un accord de cessez-le-feu à Gaza et la libération d'otages et de détenus. Israël a violé cet accord, qui a permis la libération de 33 otages. Si le cessez-le-feu avait continué à être mis en oeuvre, il aurait conduit à la libération des otages restants et à la fin de la guerre contre Gaza et sa population.

Cependant, il semble qu'Israël ne veuille pas mettre fin à la guerre et qu'il ait décidé de violer l'accord en reprenant son agression contre Gaza et ses crimes contre les Palestiniens sans défense qui s'y trouvent. Non seulement Israël a bloqué l'entrée de nourriture et de médicaments et coupé l'électricité à Gaza, mais il a également lancé une attaque soudaine et à grande échelle pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de l'accord, aux premières heures de mardi dernier, bombardant des civils, principalement des femmes et des enfants, et tuant des centaines d'entre eux en quelques heures alors qu'ils dormaient sous des tentes.

L'occupant israélien porte l'entière responsabilité des conséquences de la violation de l'accord de cessez-le-feu et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2735 (2024). Nous prions le Conseil d'agir pour mettre fin à la guerre israélienne, empêcher que les civils de Gaza continuent d'être tués et pris pour cible et garantir leur protection.

Dans ce contexte, il est impératif que le Conseil de sécurité et la communauté internationale redoublent d'efforts pour pousser Israël à renouer avec la mise en oeuvre des deuxième et troisième phases du cessez-le-feu et à mettre fin au châtimement collectif infligé aux civils de Gaza, à ouvrir les points de passage pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et médicale et d'abris, et à rétablir un approvisionnement en électricité adéquat et durable dans toute la bande de Gaza. Il est également impératif d'entamer la mise en oeuvre du plan de reconstruction de Gaza, de rétablir le calme en Cisjordanie et de déployer des efforts sincères en vue d'instaurer une paix juste et globale dans un délai précis, de manière à répondre aux aspirations du peuple palestinien à la liberté et à un État indépendant, tout en garantissant sécurité et stabilité à la région et à tous ses peuples.

Les participants au Sommet arabe extraordinaire, qui s'est tenu au Caire au début du mois, ont insisté sur la nécessité de parvenir à une paix juste, globale et durable afin de régler la question palestinienne, et ont rejeté toutes les tentatives visant à déplacer le peuple palestinien de ses terres occupées ou à imposer des solutions unilatérales à ses dépens, notamment en ce qui concerne son droit à l'autodétermination dans un État indépendant sur le territoire national palestinien, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À cet égard, le Groupe des États arabes apprécie vivement le rejet massif par la communauté internationale des tentatives de déplacer le peuple palestinien de sa terre. Nous nous félicitons également des récentes déclarations du Président des États-Unis, Donald Trump, qui a clairement indiqué qu'aucun Palestinien de Gaza n'aurait à quitter la bande de Gaza. Nous réaffirmons en outre que le plan de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza, présenté par l'Égypte en coordination avec l'État de Palestine et approuvé par la suite par le Sommet arabe extraordinaire, est un plan arabe global et inclusif. Nous apprécions les efforts concertés déployés par l'Égypte et la Palestine pour organiser, en collaboration avec l'ONU, une conférence internationale sur le relèvement et la reconstruction de Gaza, qui doit se tenir prochainement au Caire. Nous exhortons la communauté internationale, ainsi que les partenaires régionaux et internationaux, y compris les institutions financières internationales, à participer activement et à fournir l'appui politique et financier nécessaire à la mise en œuvre des plans de reconstruction en vue d'accélérer les efforts de réhabilitation et de reconstruction de la bande de Gaza après les destructions causées par l'agression israélienne.

Gaza est confrontée à une situation humanitaire catastrophique en raison de la guerre menée par Israël, qui a causé la destruction massive d'infrastructures, qu'il s'agisse de maisons, d'hôpitaux, d'écoles ou d'installations vitales de l'ONU. Des dizaines de milliers de familles gazaouites ont perdu leurs maisons et vivent désormais dans des conditions extrêmement difficiles, sans abri ni accès aux services de base, tels que l'eau potable, l'électricité et les soins de santé. La crise humanitaire est encore aggravée par la guerre qui se poursuit et par le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza, qui empêche l'acheminement régulier de l'aide humanitaire. Le Groupe condamne également l'arrêt de l'aide humanitaire, la coupure de l'électricité et l'utilisation de la famine comme arme de guerre, autant d'actes qui constituent de graves violations des règles du droit international humanitaire, y compris la quatrième Convention de Genève. Nous réaffirmons que la protection des civils à Gaza ne doit pas être négociable, ni servir de monnaie d'échange ou faire l'objet de compromis. Il s'agit d'une obligation de la part de la Puissance occupante.

La Cisjordanie et Jérusalem occupée connaissent également une escalade dangereuse et une situation tragique en raison des actions israéliennes en cours, notamment les incursions militaires dans les villes palestiniennes, le déplacement de la population, l'expansion des colonies illégales, la démolition d'habitations, la confiscation de terres, la destruction d'infrastructures et la violation du caractère sacré des Lieux saints d'Al-Qods al-Charif. Le Groupe condamne ces actions, y compris les tentatives de déplacer de force les Palestiniens de leurs maisons ou d'annexer leurs terres. Ces actes menacent de faire exploser la situation à tous les niveaux et de réduire à néant les chances de parvenir à la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région, et constituent une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), ainsi que de l'avis consultatif rendu le 24 juillet 2024 par la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques découlant des politiques et pratiques d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est* (voir A/78/968).

Nous appelons la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, à prendre des mesures pour faire face aux agressions et aux violations israéliennes en Cisjordanie, ainsi qu'aux attaques contre les lieux saints musulmans et chrétiens à

Jérusalem, et à garantir le respect et la préservation du statu quo historique et juridique de ces lieux saints, en particulier pendant le mois sacré du ramadan, afin de maintenir la stabilité et la sécurité et d'empêcher que la situation ne s'aggrave davantage. Cela inclut les attaques perpétrées par les colons et les extrémistes israéliens.

Nous réaffirmons le rôle important et central que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en Cisjordanie, à Jérusalem-Est, dans la bande de Gaza et dans toutes ses zones d'opération, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Le Groupe des États arabes condamne les récentes lois adoptées par la Knesset israélienne qui visent l'UNRWA et les services qu'il fournit dans les territoires palestiniens occupés. Nous exhortons la communauté internationale à fournir un appui politique, juridique et financier afin que l'UNRWA puisse continuer de s'acquitter de son rôle indispensable. Nous réaffirmons le droit de retour des réfugiés palestiniens et leur droit à être indemnisés, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU.

Le Groupe des États arabes condamne les attaques israéliennes contre la République arabe syrienne et les incursions israéliennes sur son territoire. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international et d'une agression contre la souveraineté de la Syrie, ainsi que d'une escalade dangereuse qui ne fera qu'attiser les tensions et les conflits dans la région. Nous appelons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à prendre des mesures immédiates pour faire respecter le droit international et obliger Israël à mettre fin à son agression et à se retirer du territoire syrien qu'il a occupé en violation flagrante de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. Le Groupe des États arabes réaffirme que le plateau du Golan est un territoire syrien occupé et rejette la décision d'Israël de l'annexer et d'étendre sa souveraineté sur ce territoire. Le Groupe condamne également l'occupation continue par Israël de cinq sites dans le sud du Liban et la désignation de deux zones tampons sur le territoire libanais, ainsi que le refus d'accès à ces zones. Il s'agit d'une violation de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006). Nous réaffirmons que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et obliger Israël à se retirer complètement de tous les territoires libanais occupés jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément à la résolution 1701 (2006). Nous mettons également en garde contre les conséquences d'un retrait tardif, qui pourraient mettre en péril la stabilité de la région. Nous saluons les progrès réalisés dans le déploiement de l'Armée libanaise dans la zone située au sud du Litani, et nous exprimons notre appui à la sécurité, à la stabilité et à la souveraineté du Liban.

Pour terminer, nous appelons à nouveau la communauté internationale à déployer des efforts concertés pour mettre fin à la guerre contre Gaza, pour permettre l'acheminement de l'aide au peuple palestinien, pour faire cesser les violations israéliennes dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé et pour appuyer le ferme attachement du peuple palestinien frère à sa terre. Nous réaffirmons notre solidarité avec nos frères et sœurs palestiniens dans les efforts qu'ils déploient pour exercer pleinement leurs droits légitimes, en particulier leur droit à la liberté et à un État indépendant et souverain sur leur territoire national, sur la base de la solution des deux États et de l'Initiative de paix arabe, seul moyen de parvenir à une paix globale, juste et durable et de garantir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : L'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

Je la lui donne.

M. Mansour (État de Palestine) (*parle en anglais*) : Je suis sincèrement désolé de prendre à nouveau la parole, mais je dois formuler quelques observations supplémentaires.

Un million de Palestiniens arrêtés au cours des dernières décennies sont-ils des terroristes ? Un million ? Les 10 000 personnes qui se trouvent encore dans les prisons israéliennes sont-elles toutes des terroristes ? Les enfants, les enseignants, les médecins, les défenseurs des droits humains sont-ils tous des terroristes ? Israël considère-t-il que tous les Palestiniens, sans exception, sont des terroristes, quels que soient les groupes ou factions politiques auxquels ils appartiennent, même ceux qui travaillent pour les organisations non gouvernementales les plus connues ? Nos civils, avant même leur naissance et jusqu'à leur mort, sont-ils tous des terroristes aux yeux d'Israël ?

Qui leur a collé cette étiquette ? Ce sont les tribunaux militaires israéliens, conçus pour soumettre et opprimer notre peuple, pour faire appliquer des ordonnances militaires illégales qui criminalisent toutes les activités civiles entreprises par les Palestiniens, y compris leur existence sur leur propre terre, et pour permettre à Israël de commettre ses crimes en toute impunité. Combien d'Israéliens ont eu à répondre de leurs crimes contre le peuple palestinien, qu'il s'agisse de meurtres sans discrimination ou du vol illégal de nos terres ? Les prisonniers palestiniens sont bien traités, au dire d'Israël, y compris les dizaines d'entre eux qui ont été tués pendant leur détention, à moins que le représentant d'Israël ne parle de ceux qui ont été battus, torturés et violés.

Les forces d'occupation israéliennes ont procédé à des arrestations massives de Palestiniens, les ont torturés, puis elles ont relâché certains d'entre eux et en ont fait disparaître d'autres. Mais elles maintiennent un grand nombre d'entre eux en détention, qu'ils aient été ou non inculpés. Les tribunaux israéliens ne respectent aucune norme internationale et ont même refusé de condamner ou d'inculper des personnes responsables d'actes de torture.

Nous avons eu recours à des tribunaux internationaux et accepté leur compétence. Israël a refusé de faire de même car ses dirigeants sont responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'actes de génocide. Le représentant d'Israël est le porte-parole de cette entreprise criminelle et veut pourtant donner des leçons au monde. Combien de dirigeants israéliens et de membres des forces d'occupation israéliennes seraient en prison s'ils devaient être traduits en justice en toute indépendance et en toute impartialité ? Nombre d'entre eux seraient en prison, à commencer par le Premier Ministre israélien.

Quant à l'agression militaire menée par Israël dans toutes les villes palestiniennes, elle n'a rien à voir avec la sécurité et tout à voir avec l'agression et l'occupation coloniales de ce pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je prends note de la déclaration et des observations faites par l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

Je voudrais rappeler à tous les membres que le Conseil est un lieu de respect et de bienséance. Il est donc rappelé à tous les membres qu'ils doivent s'abstenir de tout commentaire personnel ou irrespectueux.

Le représentant d'Israël a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : M. Mansour peut continuer à manipuler et à gonfler les chiffres, mais les faits sont là, et je maintiens tout ce que j'ai dit aujourd'hui : les échecs à Jénine, les échecs à Toulkarm, la faiblesse de l'Autorité palestinienne et, je pense que c'est le plus important, la faiblesse de ses dirigeants, qui n'ont pas réussi à construire un avenir meilleur pour les Palestiniens en condamnant le Hamas.

Le Président Abbas n'a pas condamné le Hamas ne serait-ce qu'une seule fois depuis le 7 octobre 2023. Aucun des ministres de l'Autorité palestinienne ne l'a fait non plus, il n'y a pas eu une seule condamnation. Même l'Observateur permanent et son

équipe, qui prêchent et critiquent dans cette salle, n'ont pas une seule fois condamné les actes de terreur du Hamas. Le jour où il le fera, alors il pourra parler de l'avenir du peuple palestinien. Mais malheureusement, il est beaucoup plus facile d'inciter à la haine contre Israël et de nous accuser de tous les maux que de combattre les extrémistes.

Je lui conseillerais, parce qu'il est très impliqué et je respecte cela, d'examiner la situation dans d'autres pays de la région, de regarder où en sont aujourd'hui les dirigeants trop faibles pour affronter les extrémistes, et de voir comment les pays arabes dotés d'un leadership fort ont fait face aux extrémistes et ont pu développer leurs sociétés.

Malheureusement, la direction de l'Autorité palestinienne, avec le Président Abbas et d'autres, ainsi que M. Mansour, permet aux extrémistes de contrôler le discours et de poursuivre l'endoctrinement de la prochaine génération. La population célèbre le 7 octobre 2023, non pas à Gaza, mais à Ramallah, à Jénine et à Toulkarm.

Nous nous défendrons mais qu'ils pensent à l'avenir du peuple palestinien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je prends également note de la déclaration et des observations faites par le Représentant permanent d'Israël et je rappelle à nouveau à tous les membres que le Conseil est un lieu de respect et de bienséance.

L'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je la lui donne.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je note et je respecte le rappel de la Présidente, et j'espère qu'il sera appliqué. Néanmoins, ceux qui nous donnent des leçons sur notre conduite sans regarder ce qui se passe dans les rues de Tel-Aviv et ailleurs en Israël ne sont pas qualifiés pour nous faire la morale sur la conduite de mon gouvernement.

Je voudrais également poser la question suivante : avons-nous entendu dans cette salle une condamnation de la conduite d'un quelconque dirigeant, officier ou diplomate israélien, ou du meurtre de dizaines de milliers de femmes et d'enfants palestiniens et des attaques contre notre peuple partout, y compris dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ?

Ceux qui se comportent de la sorte sont les moins qualifiés pour nous donner des leçons de bonne conduite dans cette salle et pour nous expliquer ce qu'est un gouvernement efficace et ce qui ne l'est pas.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 13 heures.